

# IRÉC

Rapport de recherche

Institut de recherche en économie contemporaine

Éric N. Duhaime  
Ph.D.

---

Les étudiants internationaux  
au collégial :  
portrait, tendances et enjeux

---

Avril 2021

## Notice biographique

Éric N. Duhaime est chargé de projet à l'IREC et chargé de cours à l'UQAM. Détenteur d'un doctorat en sociologie et en philosophie réalisé en cotutelle (UQAM et Université de Strasbourg), il est spécialisé en sociologie économique et s'intéresse au rôle de la science et de la technologie dans le cadre de la dynamique économique contemporaine : propriété intellectuelle, actifs intangibles, grandes corporations, économie numérique, etc.

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

© Institut de recherche en économie contemporaine  
10555, avenue de Bois-de-Boulogne, CP 2006,  
Montréal (Québec), H4N1L4

Dépôt légal - Bibliothèque du Québec, 2021  
Dépôt légal - Bibliothèque du Canada, 2021  
ISBN 978-2-924927-62-5

# Table des matières

Faits saillants .....	5
Liste des acronymes .....	6
Liste des graphiques et tableaux .....	7

INTRODUCTION .....	9
--------------------	---

## CHAPITRE I

<b>Historique et encadrement institutionnel.....</b>	<b>11</b>
1.1. Étudiants internationaux ou étrangers ?.....	11
1.2. Le processus d'internationalisation au Québec et ses composantes.....	12
1.3. Les mesures de soutien au recrutement .....	17
1.3.1. Les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux .....	17
1.3.2. Les mesures d'exemption.....	19
1.3.3. Les mesures de financement pour le recrutement d'étudiants internationaux.	21
1.4. Récapitulatif : les chiffres pour les mesures de soutien .....	22

## CHAPITRE II

<b>Portrait et évolution des effectifs étudiants internationaux .....</b>	<b>25</b>
2.1. Portrait des étudiants internationaux.....	25
2.2. Tendances particulières quant à l'évolution des effectifs étudiants internationaux.	30
2.2.1. La tendance dans la région de Montréal.....	32
2.2.2. La tendance dans les régions éloignées.....	36
2.3. En résumé .....	39

## CHAPITRE III

<b>Les pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement.....</b>	<b>40</b>
3.1. Efforts et intérêt des cégeps pour le recrutement à l'étranger.....	40
3.2. Expérience et satisfaction des étudiants internationaux .....	42
3.3. Enjeux de financement .....	47
3.4. En résumé .....	50

## **CHAPITRE IV**

<b>Recommandations</b> .....	51
4.1. Prioriser la mission d'enseignement et mieux structurer le recrutement .....	51
4.2. Équilibrer les établissements fréquentés pour la langue d'enseignement .....	55
4.3. Ralentir et encadrer la nouvelle tendance à Montréal .....	57
4.4. Assurer le plein financement des cégeps de régions éloignées pour le recrutement d'étudiants à l'étranger .....	58
4.5. Standardiser les pratiques d'accueil et d'accompagnement .....	59
4.6. Diversifier les tactiques pour les régions éloignées .....	61
4.7. Conclusion .....	64
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	 66
 <b>ANNEXE I : Rappel des recommandations</b> .....	 68

# Faits saillants

- Le recrutement d'étudiants internationaux se déploie à l'intérieur d'une double finalité dont les composantes entrent en tension : d'un côté, une finalité humaniste qui vise l'ouverture sur le monde, le partage d'expériences interculturelles et le rayonnement à l'étranger des savoirs et de la culture du Québec, de l'autre, une finalité pragmatique qui vise à satisfaire des besoins ciblés en main-d'œuvre et à contrer les baisses d'effectifs étudiants.
- Depuis 2011, on observe une augmentation constante du nombre d'étudiants internationaux de niveau collégial, mais celle-ci a explosé depuis 2017. Leur nombre est passé de 3 520 à 6 327 de 2011 à 2016 (+80 %) et ensuite de 7 017 à 16 505 de 2017 à 2019 (+135 %), une augmentation de 369 % pour la période 2011-2019.
- Près de la moitié des étudiants internationaux de niveau collégial proviennent désormais de l'Inde (7 687), dépassant les effectifs de la France (4 072).
- Tous réseaux confondus, la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais est passée de 25,5 % à 48,2 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 54,6 %.
- Pour le réseau public et le réseau privé subventionné, la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais est passée de 26,7 % à 43,3 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 43,9 %.
- 72,5 % des étudiants internationaux de niveau collégial se concentrent dans la région de Montréal. Depuis 2017, on assiste dans cette région à une montée importante des inscriptions dans les collèges privés non subventionnés, dont la langue d'enseignement est l'anglais et pour des formations de courtes durées.
- Un nouveau modèle agressif de commercialisation de la formation de niveau collégial se met en place à Montréal : la vente à prix élevés de formations de courtes durées offertes en anglais et le recours à des firmes privées qui jouent le rôle d'intermédiaires pour assurer le recrutement d'étudiants à l'étranger, en recevant en contrepartie une commission importante et en mobilisant comme argument de vente les avantages que confèrent ces programmes d'études sur le processus d'immigration.
- Dans le réseau public, alors que le poids relatif des étudiants internationaux se situe à 3,7 % pour le Québec et à 4,6 % pour la région de Montréal, il se rapproche ou dépasse 10 % dans plusieurs régions éloignées : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Pour les cégeps de régions éloignées, les dépenses pour le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux dépassent le financement reçu à cet effet.

# Liste des acronymes

ACCC :	Association des collèges communautaires du Canada
ACDI :	Agence canadienne de développement international
AEC :	Attestation d'études collégiales
ACPQ :	Association des collèges privés du Québec
CAQ :	Certificat d'acceptation du Québec
CSE :	Conseil supérieur de l'éducation
CSQ :	Certificat de sélection du Québec
DAI :	Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps
DEC :	Diplôme d'études collégiales
ÉCOBES :	Centre d'étude des conditions de vie et des besoins de la population
ETC :	Équivalent temps complet
FECQ :	Fédération étudiante collégiale du Québec
IRCC :	Ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada
MEES :	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIFI :	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
PIEQ :	Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise

# Liste des graphiques et tableaux

Tableau 1 :	Droits de scolarité pour les étudiants internationaux dans les collèges, 2020-2021.....	18
Graphique 1 :	Répartition des étudiants internationaux soumis et exemptés des droits de scolarité, session d'automne au Québec, 2012 à 2019 <sup>p</sup> .....	20
Tableau 2 :	Mesures de soutien au recrutement d'étudiants internationaux à l'enseignement collégial, en dollars courants, 2011-2012 à 2018-2019 .....	24
Graphique 2 :	Étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	26
Graphique 3 :	Répartition selon le sexe des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	26
Tableau 3 :	Répartition selon le pays de citoyenneté des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	27
Graphique 4 :	Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, tous les réseaux, session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	28
Graphique 5 :	Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, réseaux public et privé subventionné, session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	29
Graphique 6 :	Répartition selon le diplôme visé des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	29
Graphique 7 :	Répartition selon la famille des programmes des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	30
Tableau 4 :	Répartition par région des effectifs étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	31
Tableau 5 :	Poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants inscrits au niveau collégial à la session d'automne, par région et pour l'ensemble du Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	32
Graphique 8 :	Étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne, région de Montréal, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	33
Graphique 9 :	Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, tous les réseaux, session d'automne, région de Montréal, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	33
Graphique 10 :	Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, réseaux public et privé subventionné, session d'automne, région de Montréal, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	34

Tableau 6 :	Collèges qui, en 2018, comptaient plus de 100 étudiants internationaux et dont le poids relatif dépassait 10 % de leurs effectifs, région de Montréal, 2017 à 2019 <sup>p</sup> .....	35
Graphique 11 :	Poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants inscrits dans le réseau public à la session d'automne, certaines régions et ensemble du Québec, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	37
Tableau 7 :	Collèges comportant un poids relatif élevé d'étudiants internationaux inscrits à la session d'automne, certaines régions éloignées, 2011 à 2019 <sup>p</sup> ..	37
Graphique 12 :	Effectifs étudiants sans les étudiants internationaux, quatre établissements de régions éloignées, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	38
Graphique 13 :	Effectifs étudiants combinés, avec et sans étudiants internationaux, quatre établissements de régions éloignées, 2011 à 2019 <sup>p</sup> .....	38
Tableau 8 :	Pourcentage de cégeps offrant différentes mesures d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux .....	41
Tableau 9 :	Ressources consacrées aux mesures de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux, trois cégeps de régions éloignées, 2015-2016 à 2019-2020 .....	48
Tableau 10 :	Estimation de la proportion des 25-64 ans n'ayant pas atteint le niveau collégial, régions éloignées et ensemble du Québec, 2019 .....	63



# Introduction

Le recrutement d'étudiants internationaux au niveau collégial a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux au cours des derniers mois. Pour cause, la croissance des effectifs étudiants provenant de l'étranger est en hausse constante dans l'ensemble des réseaux du système collégial depuis plusieurs années, et celle-ci s'est particulièrement intensifiée depuis 2017.

Dans la région de Montréal, cette croissance est fulgurante, et se concentre de plus en plus dans des établissements privés non subventionnés. On semble y assister à une véritable course au recrutement d'étudiants à l'étranger et à l'expansion accélérée des établissements qui les accueillent. Flairant la bonne affaire et pour ne pas être en reste, d'autres établissements publics et privés subventionnés ont également emboîté le pas. Dans ce contexte, les pratiques de recrutement agressives et parfois douteuses qui ont été déployées ont non seulement soulevé de multiples interrogations, mais aussi entraîné des enquêtes, que ce soit de la part de l'Unité permanente anticorruption, de l'Agence des services frontaliers du Canada ou du gouvernement du Québec.

En parallèle, on assiste également à une augmentation importante du poids relatif des étudiants internationaux au sein de cégeps de régions éloignées. Avec le vieillissement de la population et la dévitalisation de ces régions, les cégeps qui s'y trouvent sont confrontés à des baisses importantes d'effectifs étudiants, ce qui, dans les paramètres actuels de financement, compromet leur viabilité et leur capacité à maintenir une offre de formation régulière et diversifiée. Pour ces cégeps, le recrutement d'étudiants à l'étranger apparaît alors comme une des rares solutions qui s'offre à eux pour remédier, de peine et de misère, à la baisse de leurs effectifs dans le but de maintenir leur financement et leurs activités.

Ces enjeux entourant le recrutement d'étudiants à l'étranger se comprennent à l'intérieur de la problématique plus générale qu'est le processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur au Québec. Au niveau collégial, les premiers pas en la matière reposaient, d'une part, sur les programmes à vocation internationale et les projets de coopération internationale mis en place à l'initiative des établissements collégiaux et, d'autre part, sur les ententes bilatérales établies entre le gouvernement du Québec et des pays étrangers afin d'exempter leurs ressortissants des droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux. Toutefois, ce n'est qu'à partir du début des années 2000, en parallèle au processus de Bologne qui se mettait en place en Europe, que le gouvernement du Québec a défini quelques lignes directrices entourant le processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Dans un document d'orientation stratégique datant de 2002, on chercha à faire valoir l'intérêt que revêt l'internationalisation de l'enseignement supérieur quant à l'ouverture du Québec sur le monde et la nécessité de se positionner avantageusement sur le marché mondial de l'offre de formations à l'enseignement supérieur. Depuis, les motivations entourant le recrutement d'étudiants internationaux oscillent entre deux finalités distinctes qui entrent souvent en tension : d'un côté, des objectifs humanistes comme l'ouverture sur le monde, le partage d'expériences interculturelles et le rayonnement à l'étranger des savoirs développés au Québec, de l'autre, des objectifs plus pragmatiques comme le fait de remédier aux baisses d'effectifs étudiants ou comme moyen pour répondre à des besoins ciblés en main-d'œuvre.

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre d'étudiants internationaux de niveau collégial au cours des dernières années, aussi bien en termes absolus que relatifs, et des nouvelles tendances qui se dessinent, nous sommes aujourd'hui à un moment charnière. Les dérives commerciales guettent actuellement le système collégial et la poursuite d'objectifs pragmatiques compromet la mission première des établissements collégiaux qu'est l'enseignement. Il devient alors impératif de bien éclairer la situation afin de déterminer les orientations stratégiques qui permettront de mieux encadrer le recrutement d'étudiants internationaux dans l'avenir.

Dans cet ordre d'idées, le présent rapport vise, d'une part, à offrir un portrait et à déceler les nouvelles tendances qui se dessinent en ce qui concerne les étudiants internationaux de niveau collégial et, d'autre part, à faire état des enjeux entourant les pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement qui sont mises en place. Sur cette base, le rapport contient également quelques recommandations générales afin de mieux encadrer les pratiques liées au recrutement d'étudiants internationaux au niveau collégial. Ce rapport est divisé en quatre chapitres :

1. Le premier chapitre rend compte de l'histoire et de l'encadrement institutionnel du recrutement des étudiants internationaux au niveau collégial au Québec. Il montre que les enjeux qui s'y rattachent s'inscrivent au sein de la problématique plus générale qu'est l'internationalisation de l'enseignement supérieur et fait état des mesures de soutien actuellement mises en place pour encourager le recrutement d'étudiants à l'étranger.
2. Le deuxième chapitre établit le portrait des étudiants internationaux au niveau collégial et son évolution au cours de la période qui s'étend de 2011 à 2019, en nous intéressant aux différents réseaux, au profil des étudiants et aux formations suivies. L'analyse des données permet également de dégager deux tendances importantes qui soulèvent des enjeux particuliers.
3. Le troisième chapitre s'intéresse aux pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux ainsi qu'à leur expérience et à leur appréciation à l'égard des mesures mises en place. Ce chapitre fait également état de la capacité financière des cégeps de régions éloignées à mettre en place de telles mesures.
4. Le quatrième et dernier chapitre contient un ensemble de recommandations générales qui s'appuient sur les analyses des chapitres précédents et sur la littérature existante afin de mieux encadrer les pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux au niveau collégial.

*N.B. L'emploi du masculin dans le document sert exclusivement à alléger le texte.*

## CHAPITRE I

# Historique et encadrement institutionnel

Le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux au niveau collégial se comprend à l'intérieur de la problématique plus générale qu'est le processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur, et cela tant en ce qui concerne la visée d'ensemble que les mesures plus particulières qui ont été mises en place. Or, tel qu'il se déploie au Québec, ce processus d'internationalisation se caractérise par une tension constante entre, d'une part, des objectifs d'ordre humaniste qui visent à encourager une ouverture sur le monde, le partage d'expériences culturelles et le rayonnement des savoirs développés au Québec et, d'autre part, des objectifs plus pragmatiques comme la réponse à des besoins ciblés en main-d'œuvre ou comme moyen de remédier à la baisse des effectifs étudiants dans les établissements de régions éloignées. Cette tension et ces objectifs distincts s'observent notamment dans les motivations qui incitent les différents acteurs et parties prenantes à s'impliquer dans des projets qui relèvent de ce processus d'internationalisation, par exemple entre les enseignants et la direction des établissements<sup>1</sup>.

### 1.1. Étudiants internationaux ou étrangers ?

Il existe, pour l'essentiel, deux notions polysémiques qui sont employées pour désigner les étudiants qui sont inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur au Québec sans détenir de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente : soit les termes « étudiants étrangers » et « étudiants internationaux ». Au sein des instances gouvernementales et des établissements d'enseignement supérieur au Canada et au Québec, on a longtemps utilisé et on emploie encore très souvent le terme « étudiants étrangers ». Toutefois, ce terme tend à être délaissé, particulièrement au Québec, au profit du terme « étudiants internationaux » par des instances ou des acteurs qui considèrent que le qualificatif « étranger » peut véhiculer une connotation négative<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, les deux termes cohabitent très souvent et constituent pour l'essentiel des synonymes.

Au niveau du gouvernement fédéral, et en particulier au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC), on emploie le terme « étudiant étranger » que l'on définit de la manière suivante : « Résident temporaire autorisé légalement à étudier au Canada de façon temporaire. La plupart des étudiants étrangers doivent obtenir un permis d'études si leur formation dure plus de six mois »<sup>3</sup>.

Chez Statistique Canada, la définition la plus récente que nous avons trouvée concerne le terme « étudiants internationaux » qui se décline sous trois catégories. Il s'agit d'étudiants qui n'ont pas leur citoyenneté ou leur résidence permanente et qui : 1) réalisent leurs études dans un

---

<sup>1</sup> FNEEQ, *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Enjeux et défis pour le Québec*, comité école et société, 2015, p. 37.

<sup>2</sup> CAPRES, *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*, 2019, disponible en ligne : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/>.

<sup>3</sup> En ligne : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html>.

établissement d'enseignement supérieur au Canada ; 2) sont inscrits dans un établissement canadien situé à l'étranger ; 3) ou poursuivent leurs études dans un établissement canadien, mais à distance et à partir d'un autre pays par l'entremise d'Internet.

Les étudiants internationaux comprennent les étudiants au Canada qui détiennent un visa ou sont réfugiés mais qui n'ont pas de statut de résidence permanente au Canada [...]. Les étudiants internationaux comprennent également ceux inscrits dans un programme canadien d'une institution canadienne qui n'est pas située au Canada (ces derniers étudiants sont aussi connus comme étant des « étudiants extraterritoriaux ») de même que les étudiants non canadiens qui étudient par Internet [...]. Le concept « d'étudiants internationaux » est différent de celui « d'étudiants étrangers » qui incluent les étudiants résidents permanents<sup>4</sup>.

On remarque que cette définition de Statistique Canada distingue la notion d'« étudiants internationaux » de celle d'« étudiants étrangers », en offrant de cette dernière notion une définition qui s'oppose à celle d'IRCC.

Au Québec, les termes et les définitions employés varient d'une instance ou d'un établissement à l'autre, mais la littérature la plus récente tend à privilégier le terme « étudiants internationaux ». Dans les documents obtenus auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le terme employé est celui d'« étudiants internationaux » qui est défini de la manière suivante : « Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens) »<sup>5</sup>. Puisque ces données sont au cœur des analyses présentées dans le prochain chapitre, nous utiliserons ce terme. Cela dit, mentionnons que dans le rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale signé par Guy Demers, le terme « étudiants étrangers » a été privilégié, alors que le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) et la Fédération des cégeps privilégient le terme « étudiants internationaux »<sup>6</sup>.

## 1.2. Le processus d'internationalisation au Québec et ses composantes

Le recrutement d'étudiants internationaux constitue l'une des composantes d'un processus plus vaste d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Aux yeux du CSE, une définition relativement « consensuelle<sup>7</sup> » du processus d'internationalisation a été formulée par Jane Knight, professeure à l'Université de Toronto, que l'on retrouve notamment dans un chapitre

---

<sup>4</sup> Information archivée datant de 2011, disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-004-x/2010006/def/intlstudent-etudiantetranger-fra.htm>.

<sup>5</sup> Tableaux sur les effectifs étudiants internationaux obtenus auprès du MEES par l'entremise d'une demande d'accès aux documents.

<sup>6</sup> Guy Demers, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, produit pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Gouvernement du Québec, 2014 ; CSE, *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, 2013 ; Fédération des cégeps, *Portrait des activités internationales des cégeps*, Direction des affaires internationales, 2020, disponible en ligne : <https://fedcegeps.ca/portrait-activites-internationales-2020/introduction-et-organisation/>.

<sup>7</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, *op. cit.*, p. 6.

introductif qu'elle a rédigé pour un rapport produit par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale en 2007 :

L'internationalisation de l'enseignement supérieur est présentée comme « le processus consistant à intégrer une dimension internationale, interculturelle et mondiale dans l'objet, les fonctions (enseignement, recherche, service) et la fourniture de services d'enseignement supérieur ». Ce terme englobe tous les aspects de l'internationalisation, que celle-ci implique, ou non, une mobilité internationale<sup>8</sup>.

Ce rapport ajoute par ailleurs une description de l'ensemble des activités qui se rattachent au processus d'internationalisation :

Les activités liées à l'internationalisation comprennent notamment : les projets de développement internationaux ; les partenariats et réseaux inter-établissements ; la dimension internationale/interculturelle du processus d'enseignement/d'apprentissage, des programmes et de la recherche ; les clubs et activités extrascolaires organisé(e)s sur les campus ; la mobilité des universitaires via les échanges, le travail sur le terrain, les congés sabbatiques et les activités d'expertise ; le recrutement des étudiants internationaux ; les programmes d'échange et les semestres à l'étranger destinés aux étudiants ; les doubles cursus internationaux ; le jumelage inter-établissement ; les campus délocalisés, etc. Les activités liées à l'internationalisation recouvrent donc aussi bien celles qui ont lieu sur les campus, que les initiatives transnationales<sup>9</sup>.

Cette préoccupation et cette volonté d'opérer une internationalisation de l'enseignement supérieur, promues notamment par l'OCDE, tire en grande partie sa source du processus de Bologne qui fut lancé en 1999 et qui a mené, en 2010, à la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les objectifs de ce processus visaient à harmoniser les grades obtenus dans le cadre d'études supérieures européennes, à rendre les établissements d'enseignement attrayants pour les étudiants étrangers, à assurer l'accès à des métiers similaires pour des formations comparables, à faciliter la mobilité des enseignants et des étudiants et à assurer la qualité des formations offertes<sup>10</sup>. Bien que réalisé dans le cadre d'une initiative multilatérale européenne, ce processus eut une influence importante au niveau mondial et il a largement débordé les frontières du continent européen.

Au Québec, les premières initiatives en matière d'internationalisation ont précédé le déploiement et l'influence de ce processus. Elles relèvent, d'une part, des projets de coopération internationale conduits par des établissements d'enseignement supérieur et leurs professeurs et, d'autre part, des ententes bilatérales établies par le gouvernement avec d'autres pays en ce qui concerne l'accessibilité aux établissements d'enseignement supérieur du Québec, et inversement.

D'un côté, sous l'impulsion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) avait reçu pour mandat, dès 1977, de développer des projets à vocation internationale au niveau collégial. Or, les collèges du Québec se sont particulièrement illustrés dans ce cadre, les projets québécois comptant d'ailleurs, depuis 1994 et sur une vingtaine d'années, pour près de 40 % des projets réalisés

---

<sup>8</sup> OCDE ET BIRD/Banque Mondiale, *L'enseignement supérieur transnational. Un levier pour le développement*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Éditions OCDE, 2007, p. 26.

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> FNEEQ, *L'internationalisation de l'enseignement supérieur*, *op. cit.*, p. 8-11.

dans le cadre des programmes supervisés par l'ACCC<sup>11</sup>. En 1992, cette participation a entraîné la formation du Regroupement des collèges pour la coopération et le développement international, qui deviendra Cégep international. De même, en 1993, une nouvelle disposition fut intégrée à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, soit qu'un collège peut

participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires inter-gouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans le domaine de l'enseignement collégial<sup>12</sup>.

Cela permet de reconnaître officiellement une activité déjà en vigueur dans de nombreux collèges du Québec. Au fil des années, la place centrale accordée aux projets de coopération internationale a toutefois été réduite et marginalisée au profit des efforts consentis par les établissements d'enseignement pour encourager les échanges étudiants, et cela au moyen d'ententes mises en place entre des établissements du Québec et leurs équivalents à l'étranger, favorisant ainsi la mobilité des étudiants dans une direction comme dans l'autre<sup>13</sup>. Il y aurait à l'heure actuelle près de 700 ententes de mobilité signées par des cégeps avec des établissements à l'étranger, notamment en France, en Belgique, au Brésil et au Mexique<sup>14</sup>.

D'un autre côté, l'établissement d'ententes bilatérales établies par le Québec avec des pays étrangers a également favorisé la venue d'étudiants internationaux ainsi que la mobilité d'étudiants québécois vers l'étranger. L'entente la plus déterminante est, de loin, celle qui fut établie entre le Québec et la France en 1978. Cette entente permet aux étudiants français de bénéficier du même traitement, au niveau collégial, que les étudiants résidents du Québec, et inversement. De plus, il existe une multitude d'ententes intervenues entre le Québec et des pays étrangers qui ont permis l'établissement de quotas d'étudiants qui sont exemptés des droits de scolarité normalement en vigueur pour les étudiants internationaux au Québec, particulièrement pour les pays de la francophonie, mais aussi des Amériques, notamment pour le Brésil et le Mexique, et d'Asie, en particulier pour la Chine, l'Inde et le Japon<sup>15</sup>.

Ce n'est toutefois qu'à partir de 2002, avec la publication du document d'orientation intitulé, *Pour réussir l'internationalisation... Une stratégie mutuellement avantageuse*, que le gouvernement du Québec s'est positionné plus clairement et officiellement sur la question de l'internationalisation, en épousant pour l'essentiel les principes généraux du processus de Bologne. En effet, si cette stratégie vise à encourager une ouverture sur le monde et un partage de connaissances, elle prend également acte de la prolifération d'une offre et d'une demande mondiales de formation en enseignement supérieur et vise à tirer son épingle du jeu<sup>16</sup>. Reprenant à son compte la définition du processus d'internationalisation offerte par Jane Knight citée ci-dessus, cette stratégie mise sur quatre axes complémentaires :

---

<sup>11</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 7-8.

<sup>12</sup> QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, C-29, à jour au 31 octobre 2020, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2020, p. 3.

<sup>13</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 8.

<sup>14</sup> Site Internet de la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps : <https://fedcegeps.ca/international/partenaires-internationaux/>.

<sup>15</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 53 ; voir aussi le site Internet de la Fédération des Cégep portant sur le recrutement à l'international : <https://fedcegeps.ca/international/recrutement/>.

<sup>16</sup> MEQ, *Pour réussir l'internationalisation... Une stratégie mutuellement avantageuse*, Gouvernement du Québec, 2002. Voir les remarques en préambule ainsi qu'aux pages 1 et 2.

1. *Éducation et formation* : cet axe vise à intégrer à la formation offerte dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec une dimension internationale quant aux contenus enseignés dans les différents domaines, aussi bien au niveau des savoirs que des compétences, et cela par l'entremise d'activités d'apprentissages interculturels ainsi que par la participation à des projets internationaux<sup>17</sup>.
2. *Mobilité* : cet axe a pour but d'encourager le partage de connaissances et d'expériences culturelles au niveau mondial en favorisant la circulation des savoirs et des personnes, et cela aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants<sup>18</sup>.
3. *Exportation du savoir-faire* : cet axe vise l'exportation des compétences, des savoirs et des contenus enseignés au Québec, en encourageant les initiatives visant à en faire la promotion, l'ouverture d'établissements québécois à l'étranger de même que par l'entremise de l'enseignement à distance<sup>19</sup>.
4. *Rayonnement et positionnement* : cet axe a pour objectif de valoriser l'expertise québécoise en matière d'enseignement supérieur au niveau mondial, en favorisant la participation et la présence des différentes parties prenantes aux rencontres et aux forums mondiaux portant sur l'éducation ainsi qu'auprès des organismes multilatéraux qui s'intéressent à ces questions, comme l'UNESCO ou l'OCDE<sup>20</sup>.

Ce document d'orientation stratégique visait à « clarifier » et à assurer une plus grande « cohérence » quant au positionnement et aux interventions du gouvernement du Québec sur la question de l'internationalisation<sup>21</sup>. Cette stratégie n'était pas directive et n'avait pas pour but d'imposer des normes et des initiatives aux établissements d'enseignement, elle valorisait au contraire leur autonomie en privilégiant une approche « partenariale » et en reconnaissant ceux-ci comme étant les principaux « agents » de l'internationalisation<sup>22</sup>.

Dans les années subséquentes, deux autres pièces s'ajoutèrent à ce document d'orientation stratégique, soit un *Plan de travail conjoint* et un *Suivi du plan de travail conjoint*<sup>23</sup>. Ces publications permirent de préciser davantage les champs d'interventions possibles en matière d'internationalisation, en identifiant quelques mesures plus ciblées à mettre en place, comme un programme de bourse de mobilité pour de courts séjours à l'étranger, ou à revoir, comme les droits de scolarité exigés des étudiants internationaux et la nécessité pour ceux-ci de se soumettre à l'épreuve uniforme de français au niveau collégial. Cela dit, ce plan de travail s'en tenait souvent au fait de devoir documenter, établir des portraits et des veilles ou encore à déléguer à certaines instances les mesures qui devaient être mises en œuvre. Dans tous les cas, il n'a pas permis de mettre en place une instance de coordination des efforts déployés en

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 3 et 4.

<sup>23</sup> MEQ, *Pour réussir l'internationalisation... Plan de travail conjoint*, Gouvernement du Québec, 2003 ; MEQ, *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation : suivi de la stratégie et du plan de travail conjoint*, Gouvernement du Québec, 2003.

matière d'internationalisation, ceux-ci ayant été laissés en très grande partie aux initiatives prises par les établissements d'enseignement eux-mêmes.

La seule instance qui, à l'heure actuelle, joue un rôle de coordination quant au processus d'internationalisation au niveau collégial, dans le réseau public, est la Direction des affaires internationales (DAI) de la Fédération des cégeps, qui n'est donc pas une instance gouvernementale. En 2014, cette division de la Fédération des cégeps a absorbé l'organisme Cégep international qui en était déjà très proche.

La DAI offre différents services aux cégeps, particulièrement en ce qui concerne le recrutement d'étudiants internationaux. Elle offre des formations portant sur des thématiques qui se rattachent à l'internationalisation ainsi que des services-conseils et des conseils juridiques en matière d'immigration. De même, elle organise un forum annuel destiné aux responsables internationaux des cégeps, elle participe aux grandes rencontres internationales et stimule les échanges et la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux. De plus, la DAI assure la gestion de différents programmes de bourses destinés à la mobilité internationale : bourses de courts séjours à l'étranger, programme d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires pour étudiants internationaux en formation technique, programme de bourses d'excellence pour étudiants internationaux en formation technique, programme de soutien à la mobilité enseignante, etc<sup>24</sup>. Enfin, le site Internet de la DAI et, plus particulièrement encore, le site Internet administré par la Fédération des cégeps qui s'intitule, Les cégeps du Québec, présentent des informations très précieuses qui sont destinées aux étudiants internationaux : les coûts, les démarches d'immigration, les descriptions des différentes régions et des établissements, etc<sup>25</sup>. Ce site qui, à notre connaissance, est en vigueur depuis 2019, a permis de combler un manque important en ce qui concerne la centralisation et la transparence des informations auxquelles ont accès les étudiants internationaux.

La DAI s'occupe par ailleurs de répertorier et d'établir un portrait des activités internationales des cégeps, en regroupant celles-ci sous cinq grandes catégories. Elles reprennent pour l'essentiel les catégories contenues dans le document d'orientation du gouvernement du Québec, *Pour réussir l'internationalisation*, mais en faisant des réaménagements assez importants :

1. *L'organisation des activités internationales* : cela renvoie aux modalités structurelles, aux dispositifs de gestion et au personnel affecté aux activités internationales dans les cégeps.
2. *L'internationalisation des programmes* : soit l'intégration d'une dimension mondiale, internationale ou interculturelle au sein des cours et programmes offerts afin de favoriser l'ouverture sur le monde.
3. *La mobilité étudiante et enseignante* : dans le premier cas, sous la forme de courts séjours, de stages ou de projets de coopération ; dans le second cas, sous la forme d'échanges en enseignement, de perfectionnement ou de projets de recherche réalisés à l'étranger.

---

<sup>24</sup> Voir son site Internet : <https://fedecegeps.ca/international/services-aux-cegeps/>.

<sup>25</sup> <https://www.cegepsquebec.ca>.



4. *Le recrutement et l'accueil d'étudiants internationaux* : soit le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans les cégeps du Québec, l'intérêt des cégeps pour ce recrutement et les mesures mises en place pour accueillir ces étudiants.
5. *L'exportation du savoir-faire* : ce qui renvoie aussi bien aux contenus enseignés qu'aux méthodes pédagogiques, de même qu'à la délocalisation de l'offre d'enseignement et aux partenariats établis avec des institutions et des organismes à l'étranger.

Ce bilan dont le plus récent rapport a été publié en 2020, comporte également une section sur les enjeux et les tendances en matière d'internationalisation. Il permet ainsi d'offrir un portrait d'ensemble des activités internationales réalisées par les cégeps, mais il reste toutefois à un niveau de généralité trop élevé pour permettre des analyses pointues.

En somme, la DAI de la Fédération des cégeps documente de façon générale les activités internationales des cégeps, répertorie et centralise sur son site Internet certaines informations importantes pour les étudiants internationaux, offre de l'expertise et de l'accompagnement aux cégeps tout en assurant la gestion de certains programmes de bourses destinés aux étudiants internationaux. Elle permet ainsi d'assurer une certaine cohérence en matière d'internationalisation en jouant un rôle de référence, mais sans toutefois assurer une pleine et entière coordination qui permettrait de mutualiser les ressources et définir des standards de base pour le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux.

### **1.3. Les mesures de soutien au recrutement**

Bien que la DAI assure un certain rôle de coordination au niveau du recrutement des étudiants internationaux, les initiatives en la matière relèvent avant tout des efforts déployés par les établissements d'enseignement eux-mêmes. Toutefois, certaines mesures importantes visant à réglementer et financer ce recrutement relèvent en définitive du gouvernement du Québec, si bien que les établissements d'enseignement qui souhaitent attirer des étudiants internationaux doivent composer avec celles-ci. Ces mesures sont de plusieurs ordres : 1) le système de répartition des droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux ; 2) les programmes d'exemptions des droits de scolarité ; 3) les enveloppes offertes aux cégeps pour soutenir les activités de recrutement à l'étranger.

#### **1.3.1. Les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux**

Au niveau collégial, les droits de scolarité pour les étudiants internationaux ont été introduits en 1978-1979. Les cégeps et les collèges privés subventionnés sont dans l'obligation de percevoir des droits de scolarité auprès des étudiants de pays étrangers, et cela bien qu'il existe, comme nous le verrons dans la prochaine section, de nombreuses exceptions. Les étudiants internationaux qui bénéficient d'une exemption doivent être traités comme les étudiants résidents du Québec. Si la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule qu'un collège ne peut exiger des droits de scolarité des résidents du Québec, elle précise qu'un collège « doit en outre, conformément aux règles budgétaires établies par le ministre, exiger des droits

de scolarité d'un étudiant qui n'est pas un résident du Québec »<sup>26</sup>, en ajoutant plus loin que les règles budgétaires prévoient des « exemptions »<sup>27</sup>.

Les règles entourant la perception des droits de scolarité auprès des étudiants internationaux ont été introduites dans les régimes budgétaires et financiers en 1994-1995 dans le cas des collèges publics et en 1996-1997 dans le cas des collèges privés subventionnés<sup>28</sup>. Si, lors de leur introduction en 1978-1979, ces droits de scolarité étaient imposés selon un taux identique pour tous les domaines d'études, ceux-ci firent l'objet d'une ventilation à partir de 1998-1999<sup>29</sup>. Les droits varient désormais en fonction des domaines d'études répartis sous trois catégories ainsi que du régime d'études à temps plein ou à temps partiel. Dans le cas des collèges privés subventionnés, les droits de scolarité déterminés par le gouvernement renvoient aux « contributions additionnelles » exigées des étudiants internationaux, et qui correspondent à 60 % des montants des collèges publics, soit l'équivalent de la subvention que reçoivent les collèges privés subventionnés pour leurs effectifs étudiants<sup>30</sup>.

**Tableau 1.** Droits de scolarité pour les étudiants internationaux dans les collèges, 2020-2021

Réseaux	Catégories	Domaines de formation	Temps plein (par session)	Temps partiel (par heure)
Collèges publics	A	Formation préuniversitaire Techniques humaines Techniques administratives	6 372 \$	30,99 \$
	B	Techniques physiques Techniques artistiques	8 249 \$	40,19 \$
	C	Techniques biologiques	9 877 \$	48,05 \$
Collèges privés subventionnés	A	Formation préuniversitaire Techniques humaines Techniques administratives	3 822 \$	18,58 \$
	B	Techniques physiques Techniques artistiques	4 957 \$	24,07 \$
	C	Techniques biologiques	5 932 \$	28,84 \$

Source : MEES, *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020, Annexe C110, p. 1-2 ; MEES, *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020, Annexe 028, p. 1.

À partir des montants déterminés dans les régimes budgétaires et financiers, la répartition des droits de scolarité perçus auprès des étudiants internationaux repose sur la formule 90/10, soit 90 % pour le MEES contre 10 % pour les collèges, et cela aussi bien pour les collèges publics que pour les collèges privés subventionnés.

Pour chaque étudiant international, le MEES alloue d'abord aux collèges un financement qui est identique à celui qui leur est octroyé pour les étudiants résidents du Québec, les subventions

<sup>26</sup> QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>28</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>30</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Droits de scolarité des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non résidents du Québec au collégial 2020-2021*, Avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec, 2020, p. 3.

des collèges privés subventionnés correspondant à 60 % des montants alloués aux collèges publics. Ensuite, les collèges perçoivent de leur côté les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux en fonction des montants prescrits par les régimes budgétaires et financiers, à moins que ceux-ci bénéficient d'exemptions. Nous verrons en conclusion à ce chapitre que ces exemptions ont une incidence importante sur les sommes que sont en mesure de récupérer les collèges publics. Enfin, le MEES récupère 90 % des sommes perçues par les collèges en réduisant d'autant leur subvention, les collèges conservant alors 10 % des sommes perçues dans le but de couvrir les dépenses liées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux<sup>31</sup>.

### 1.3.2. Les mesures d'exemption

Intégrées à même les régimes budgétaires et financiers entourant la détermination des droits de scolarité des étudiants internationaux, de multiples dispositions permettent à ces derniers de bénéficier d'exemptions. Les étudiants internationaux exemptés des droits de scolarité sont alors traités de façon identique aux étudiants résidents du Québec. Les mesures qui permettent de bénéficier de ces exemptions sont de plusieurs ordres, mais renvoient pour l'essentiel à des motifs relevant de la diplomatie et de l'immigration, des ententes bilatérales établies entre le Québec et des pays étrangers ou encore du recrutement ciblé de main-d'œuvre.

1. *Diplomatie et immigration* : les personnes suivantes ainsi que leurs conjoints et leurs enfants bénéficient d'exemptions en ce qui concerne les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux : les agents et le personnel de missions diplomatiques, les fonctionnaires consulaires, les représentants d'un gouvernement étranger ainsi que certains représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales reconnues. De même, le conjoint ou les enfants d'une personne titulaire d'un permis de travail, les personnes réfugiées ou encore les personnes autorisées à déposer au Canada une demande de résidence permanente et titulaire d'un certificat de sélection du Québec (CSQ), sont également exemptées des droits de scolarité au collégial.
2. *Ententes bilatérales* : les personnes en provenance d'un pays qui, comme la France, a signé une entente avec le gouvernement du Québec visant à exempter ses ressortissants du paiement de droits de scolarité au niveau collégial sont exemptées de ces droits. De même, les personnes qui viennent au Québec dans le cadre d'un échange étudiant d'une durée minimale d'une session et maximale d'une année, réalisé dans le cadre d'une entente bilatérale entre établissements et qui offre la parité pour les étudiants québécois, sont également exemptées des droits de scolarité.
3. *Recrutement de main-d'œuvre* : en ce qui concerne les programmes spécifiques visant à stimuler le recrutement ciblé de main-d'œuvre, on compte le programme d'exemption qui, administré par la Fédération des cégeps, offre pour le réseau public, d'une part, un quota de 235 exemptions pour des étudiants internationaux sélectionnés qui sont inscrits à un programme technique menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)

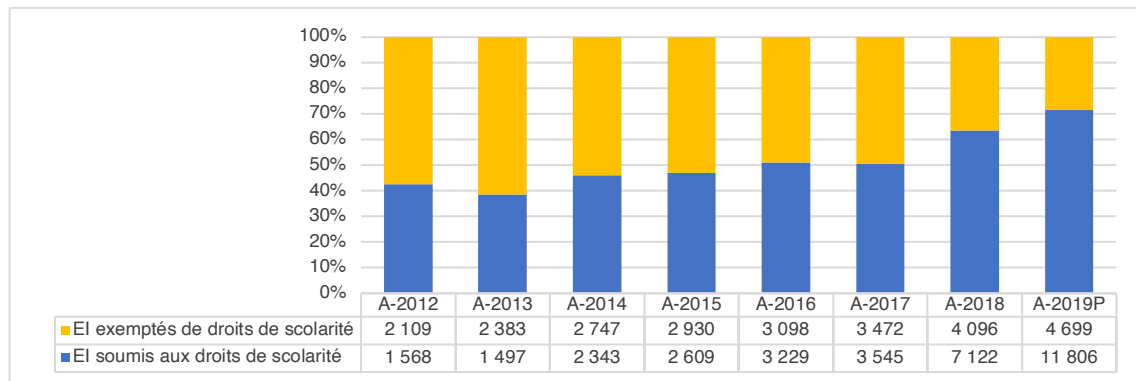
---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 7 ; CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 67. Voir aussi : MEES, *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020, Annexe C110, p. 6 ; MEES, *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020, Annexe 028, p. 6.

et, d'autre part, un second quota de 235 exemptions pour des étudiants internationaux sélectionnés répondant aux mêmes exigences, mais qui, en plus, sont inscrits dans des cégeps situés hors de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui proviennent de l'un des 44 pays de l'espace francophone qui détiennent un Indice de développement humain faible, modéré ou élevé. De même, le réseau des collèges privés non subventionnés dispose de 30 exemptions de ce type administrées par l'Association des collèges privés du Québec (APCQ). Enfin, les récipiendaires du programme de bourses d'excellence pour les étudiants inscrits en formation technique administré par la Fédération des cégeps, également réservé aux étudiants internationaux inscrits dans des cégeps situés hors de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui proviennent de l'un des 44 pays mentionnés, sont également exemptés de droits de scolarité<sup>32</sup>.

Au cours des dernières années, la proportion d'étudiants internationaux exemptés de droits de scolarité a diminué, passant de 57,4 à 28,5 % de 2012 à 2019 (graphique 1). Cela dit, la diminution de cette proportion s'explique en grande partie par l'augmentation rapide et importante – comme nous le verrons au prochain chapitre – des inscriptions dans l'ensemble des réseaux au cours des dernières années, mais plus particulièrement dans le réseau privé non subventionné. En termes absolus, le nombre d'étudiants internationaux exemptés de droits de scolarité a augmenté de 122,8 % de 2012 à 2019, passant 2 109 à 4 699 étudiants.

**Graphique 1.** Répartition des étudiants internationaux soumis et exemptés des droits de scolarité, session d'automne au Québec, 2012 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

<sup>32</sup> MEES, *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021, op. cit.*, Annexe C110, p. 2-5 ; MEES, *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial : année scolaire 2020-2021, op. cit.*, Annexe 028, p. 2-4.

### 1.3.3. Les mesures de financement pour le recrutement d'étudiants internationaux

Au-delà du financement que parviennent à obtenir les établissements d'enseignement collégiaux par l'entremise de la perception de droits de scolarité, rares sont les mesures qui leur ont permis et qui leur permettent d'accéder à un financement direct pour soutenir leur démarche en matière de recrutement à l'étranger.

Exception notable, le Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ), mis en place en 2002, permettait de soutenir des projets visant à promouvoir le système d'éducation collégial québécois à l'étranger. Si le premier volet de ce programme visait principalement à encourager la mobilité étudiante du Québec vers des pays étrangers grâce à des échanges étudiants ou des stages, le second volet de ce programme visait quant à lui à favoriser l'exportation du savoir-faire québécois et l'attraction d'étudiants internationaux. En ce sens, il permettait de financer des projets visant la production de matériel promotionnel, le réseautage à l'étranger ou l'accueil de délégations étrangères, la présence au sein d'organisations internationales comme l'OCDE ou l'UNESCO ainsi que la participation à des événements internationaux permettant de promouvoir le système collégial du Québec comme les salons, les forums ou les foires. De plus, le second volet de ce programme permettait de financer les activités visant à établir des ententes avec des établissements comparables à l'étranger, et cela dans le but de favoriser les échanges étudiants et l'attraction d'étudiants internationaux<sup>33</sup>.

Pour les années 2008-2009 et 2009-2010, le second volet du PIEQ comportait une enveloppe de 300 000 \$ pour le réseau public et de 37 500 \$ pour le réseau privé, enveloppe qui fut réduite de moitié pour ce qui est du réseau public en 2010-2011 avant d'être suspendue en 2011-2012 et abandonnée<sup>34</sup>. Dans le cadre d'un rapport réalisé par le CSE, plusieurs acteurs du milieu ont souligné le caractère contradictoire de l'abandon de ce programme malgré les intentions du gouvernement visant à encourager l'internationalisation de l'enseignement au collégial<sup>35</sup>. De même, le Rapport Demers de 2013 suggérait de mettre en place une nouvelle mouture du second volet du PIEQ, sous une version améliorée et bonifiée, et cela dès l'année scolaire 2014-2015, mais en vain<sup>36</sup>.

Cependant, l'exercice de révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public, en vigueur depuis 2019-2020, a permis la mise en place d'une nouvelle enveloppe vouée explicitement au recrutement d'étudiants internationaux. La Mesure d'appui à l'attraction d'étudiants internationaux, contenue à l'annexe R du régime budgétaire et financier des cégeps, vise :

à encourager les établissements à mieux structurer et développer leur offre de services et leurs partenariats, de même qu'à soutenir globalement l'internationalisation, en plus de permettre le recrutement dans des domaines d'emploi technique en manque d'effectifs<sup>37</sup>.

---

<sup>33</sup> Ministère de l'Éducation, *Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise*, Volet II, Direction des affaires internationales et canadiennes, Gouvernement du Québec, mis à jour le 25 juillet 2001, p. 1-4.

<sup>34</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 22-23.

<sup>36</sup> Guy Demers, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>37</sup> MEES, *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021*, *op. cit.*, Annexe R 105, p. 1.

Cette mesure réitère certaines considérations contenues dans le document *Pour réussir l'internationalisation* cité plus haut, soulignant l'importance d'accueillir des étudiants internationaux, d'une part, afin de favoriser l'ouverture sur le monde à travers « le développement et le partage d'approches diversifiées au bénéfice de l'ensemble des étudiants », mais aussi, d'autre part, comme « réponse très intéressante aux besoins du marché du travail »<sup>38</sup>. Cette mesure offre une allocation de 50 000 \$ à chaque collège public, pour un montant total s'élevant à 2,4 M\$, de même qu'une enveloppe additionnelle de 40 000 \$ pour 17 établissements de région qui sont particulièrement affectés par une baisse d'effectifs étudiants, pour un montant total additionnel de 680 000 \$.

#### 1.4. Récapitulatif : les chiffres pour les mesures de soutien

En ce qui concerne le réseau public et le réseau privé subventionné, les ressources financières auxquelles accèdent les collèges par le biais du recrutement d'étudiants internationaux relèvent en définitive des règles et des mesures mises en place par le gouvernement du Québec. Or, comme on peut le voir au tableau 2 à la fin de ce chapitre, les sommes impliquées sont, au total, relativement importantes et en forte croissance au cours des dernières années. Pour l'année 2018-2019, elles s'élèvent à plus de 57 M\$ pour les deux réseaux, soit près de 52,6 M\$ pour le réseau public et près de 4,5 M\$ pour le réseau privé subventionné.

Il importe toutefois de remarquer, en ce qui concerne le réseau public, le contraste – voire le fossé abyssal – qui existe entre l'ampleur des montants impliqués pour les exemptions dont bénéficient les étudiants internationaux et les sommes faméliques que les établissements réussissent à se procurer en conservant une partie des droits de scolarité imposés aux étudiants étrangers, soit la part de 10 %.

D'un côté, comme on peut le voir au tableau 2, les montants consentis par le MEES pour les exemptions de droits de scolarité s'élèvent dans le réseau public – en combinant les deux formes répertoriées – à 51,5 M\$ pour l'année scolaire 2018-2019. D'un autre côté, les droits de scolarité conservés par les établissements du réseau public se limitent dans l'ensemble à 578 942 \$, pour un nombre total de 5 722 étudiants internationaux inscrits à la session d'automne 2018 dans ce réseau, soit une moyenne de 101,17 \$ par étudiant international. En comparaison, pour la même année dans le réseau privé subventionné, les droits de scolarité conservés par les établissements s'élèvent à 1 603 445 \$, pour un nombre total de 2 517 étudiants internationaux inscrits à la session d'automne 2018 dans ce réseau, soit une moyenne de 637,04 \$ par étudiant international.

Pour cause, les exemptions quant aux droits de scolarité sont beaucoup plus importantes dans le réseau public que dans le réseau privé subventionné, à hauteur de 8 992 \$ en moyenne par étudiants dans le réseau public contre 1 119 \$ en moyenne par étudiants dans le régime privé subventionné. Tout en tenant compte du fait que les exemptions au niveau du réseau privé subventionné ne portent que sur les « contributions additionnelles » qui ne représentent que 60 % des montants des droits de scolarité du régime public, il n'en demeure pas moins que la proportion d'exemptions octroyées dans le cadre du réseau public est beaucoup plus

---

<sup>38</sup> *Idem.*

importante que dans le réseau privé subventionné – malheureusement, les données dont nous disposons ne permettent pas de ventiler les exemptions en fonction du réseau.

La politique tarifaire mise en place par le gouvernement du Québec en ce qui concerne les étudiants internationaux, soit aussi bien en ce qui concerne la formule de répartition 90/10 que l'ensemble des exemptions dont ils bénéficient, soulève donc un double problème. D'abord, d'après les propos recueillis par le CSE auprès d'acteurs du milieu dans le cadre d'une étude citée précédemment, plusieurs considèrent que la proportion de 10 % des droits de scolarité qui est conservée par les collèges est insuffisante afin de couvrir les dépenses liées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux<sup>39</sup>. Ensuite, puisqu'une partie très importante des étudiants internationaux sont exemptés de droits de scolarité dans le réseau public et que, en conséquence, les établissements ne peuvent conserver une partie des droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux puisqu'ils sont alors traités comme les résidents du Québec, cette politique tarifaire ne permet pas à ces derniers de récupérer les dépenses encourues pour le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux.

---

<sup>39</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, *op. cit.*, p. 67.

**Tableau 2.** Mesures de soutien au recrutement d'étudiants internationaux à l'enseignement collégial, en dollars courants, 2011-2012 à 2018-2019

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
\$								
<b>Réseau public</b>								
Droits de scolarité conservés par les établissements (10%)	268 963	263 308	259 047	389 015	467 842	473 321	482 433	578 942
Exemptions accordées dans le cadre des ententes intergouvernementales	14 044 712	15 834 810	18 148 452	21 354 804	24 461 088	28 468 476	32 592 246	38 583 218
Autres exemptions prévues aux règles budgétaires	3 533 658	4 606 510	5 525 270	7 300 610	8 445 036	8 366 184	9 702 572	12 871 612
Programme de bourses d'excellence pour les étudiants internationaux en formation technique	705 000	705 000	705 000	285 000	-	-	546 000	546 000
<b>Total</b>	<b>18 552 333</b>	<b>21 409 628</b>	<b>24 637 769</b>	<b>29 329 429</b>	<b>33 373 966</b>	<b>37 307 981</b>	<b>43 323 251</b>	<b>52 579 772</b>
<b>Réseau privé</b>								
Droits de scolarité conservés par les établissements (10%)	222 292	337 304	396 131	610 329	709 796	843 881	1 103 376	1 603 445
Exemptions accordées dans le cadre des ententes intergouvernementales	788 299	1 081 190	1 168 944	1 663 092	1 886 774	2 054 816	2 160 118	2 182 290
Autres exemptions prévues aux règles budgétaires	225 342	297 354	367 440	349 034	320 352	406 580	482 242	633 862
Programme de bourses d'excellence pour les étudiants internationaux en formation technique	45 000	45 000	45 000	45 000	-	-	42 000	42 000
<b>Total</b>	<b>1 280 933</b>	<b>1 760 848</b>	<b>1 977 515</b>	<b>2 667 455</b>	<b>2 916 922</b>	<b>3 305 277</b>	<b>3 787 736</b>	<b>4 461 597</b>
<b>Réseaux combinés</b>								
Droits de scolarité conservés par les établissements (10%)	491 256	600 611	655 177	999 344	1 177 638	1 317 202	1 585 809	2 182 386
Exemptions accordées dans le cadre des ententes intergouvernementales	14 833 011	16 916 000	19 317 396	23 017 896	26 347 862	30 523 292	34 752 364	40 765 508
Autres exemptions prévues aux règles budgétaires	3 759 000	4 903 864	5 892 710	7 649 644	8 765 388	8 772 764	10 184 814	13 505 474
Programme de bourses d'excellence pour les étudiants internationaux en formation technique	750 000	750 000	750 000	330 000	-	-	588 000	588 000
<b>Total</b>	<b>19 833 267</b>	<b>23 170 475</b>	<b>26 615 283</b>	<b>31 996 884</b>	<b>36 290 888</b>	<b>40 613 258</b>	<b>47 110 987</b>	<b>57 041 368</b>

Source : Données obtenues auprès du MEES ; les montants des droits de scolarité conservés et des exemptions sont déterminés à partir du système Socrate.



## CHAPITRE II

# Portrait et évolution des effectifs étudiants internationaux

Les données présentées dans le présent chapitre proviennent de tableaux obtenus auprès du MEEES par l'entremise de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et qui ont eux-mêmes été extraits du système Socrate par le Ministère en février 2020. Il s'agit, à notre connaissance, des données les plus récentes en la matière, mais il faut mentionner que les données de l'année 2019 sont provisoires et seront éventuellement ajustées. Certains tableaux obtenus du MEEES, présentés dans la première section, ne permettent pas d'opérer une ventilation des données aussi détaillée que nous l'aurions souhaité, notamment en ce qui concerne le pays de citoyenneté, le diplôme visé et le programme d'études. D'autres tableaux, dont les données sont présentées dans la seconde section, nous ont permis de connaître les répartitions des effectifs étudiants et des étudiants internationaux par collège, et donc également par région et en fonction de la langue d'enseignement des établissements, ce qui a permis de raffiner davantage l'analyse.

La première section vise à établir un portrait et un profil général des étudiants internationaux au Québec. On pourra déjà, à ce niveau général, observer une transformation récente et très importante quant au profil général des étudiants internationaux, notamment en ce qui concerne leur pays de citoyenneté, la langue d'enseignement du collège et le type de diplôme visé. Dans la deuxième section, nous avons identifié et analysé plus en détail deux tendances importantes qui se dessinent depuis quelques années. La première tendance, particulièrement importante à partir de 2017, concerne la région de Montréal où on observe une augmentation importante des effectifs étudiants internationaux qui se concentrent de plus en plus dans les collèges privés non subventionnés. La seconde tendance concerne les cégeps de régions éloignées des grands centres urbains, où le poids relatif des étudiants internationaux se révèle de plus en plus important.

## 2.1. Portrait des étudiants internationaux

Dans un rapport publié en 2013, le CSE faisait état d'une augmentation du nombre total d'étudiants internationaux au Québec de 2006 à 2011, passant de 2 157 à 3 061 (+42 %), dont le nombre se concentrait essentiellement dans le réseau public, passant de 1 227 à 1 902 (+55 %), tout en augmentant également – malgré de plus faibles effectifs – dans le réseau privé subventionné, de 702 à 838 (+19 %), et le réseau privé non subventionné, de 228 à 321 (+41 %) <sup>40</sup>. Par ailleurs, bien que ces étudiants se concentraient en majorité dans le réseau public, le CSE remarquait toutefois un poids relatif plus important dans le réseau privé non subventionné, s'élevant à 6,8 % pour la période 2006-2011, et dans le réseau privé subventionné, à 5,2 %, par rapport au réseau public, limité à 0,8 % <sup>41</sup>.

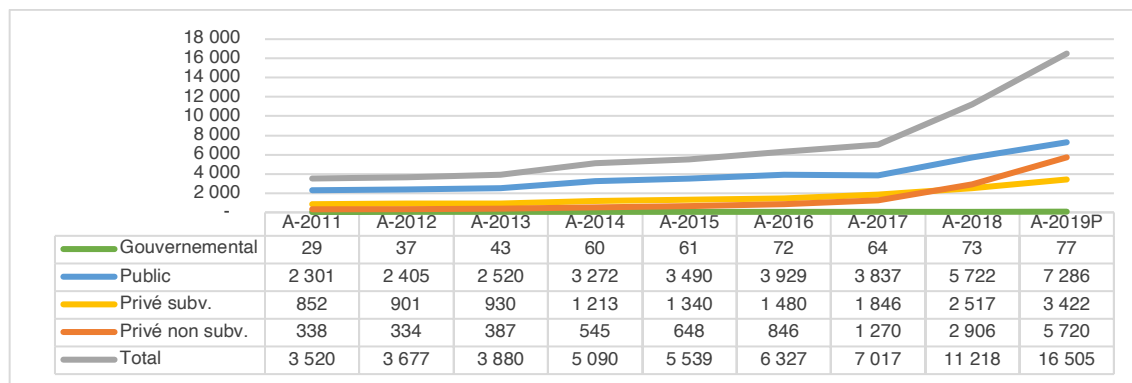
---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 52.

Au cours de la période qui s'étend de 2011 à 2019, on observe de la même façon une augmentation importante du nombre d'étudiants internationaux (graphique 2), mais qui s'accélère radicalement à partir de 2017. Leur nombre passe de 3 520 à 6 327 de 2011 à 2016 (+80 %) et ensuite de 7 017 à 16 505 de 2017 à 2019 (+135 %), une augmentation de 369 % pour l'ensemble de la période 2011 à 2019. Cette augmentation est généralisée aux trois réseaux mentionnés – de même que dans les collèges gouvernementaux, dont les effectifs sont tout de même très limités –, mais se révèle nettement plus marquée dans le réseau privé non subventionné qui se rapproche désormais du réseau public (en nombre absolu). De 2011 à 2019, le nombre d'étudiants internationaux est passé de 2 301 à 7 286 dans le réseau public (+217 %), de 852 à 3 422 dans le réseau privé subventionné (+302 %) et de 338 à 5 720 dans le réseau privé non subventionné (+1 592 %), soit une véritable explosion dans le dernier cas.

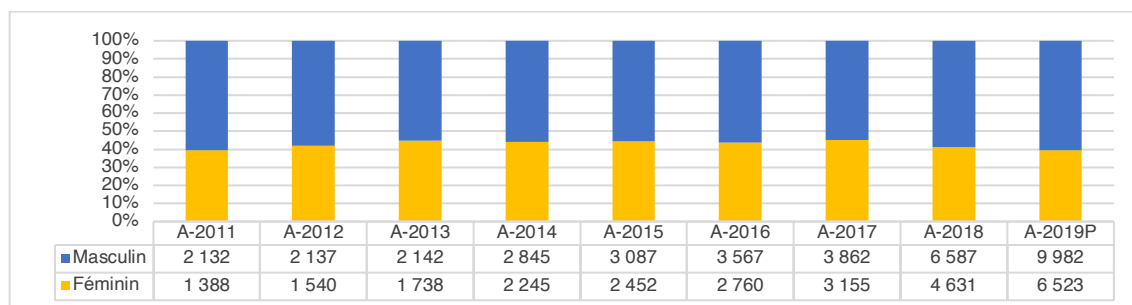
**Graphique 2.** Étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

En ce qui concerne le profil des étudiants internationaux, ceux-ci se composent à majorité d'étudiants de sexe masculin, les étudiants représentant 60 % des effectifs contre 40 % pour les étudiantes, une proportion qui ne varie que très légèrement au fil des années (graphique 3).

**Graphique 3.** Répartition selon le sexe des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Quant aux pays de citoyenneté des étudiants internationaux, on observe des changements importants au cours des dernières années. Étant donné l'entente intervenue entre la France et le Québec en 1978, une grande partie des étudiants internationaux provient sans grande surprise de la France, passant de 1 540 à 4 072 de 2011 à 2019 (+164 %). Cependant, la proportion d'étudiants français est en baisse eu égard à l'ensemble des effectifs étudiants internationaux, passant de 44 % à 25 % pour la même période.

Pour cause, plusieurs pays ont vu leur délégation augmenter de façon importante au cours des dernières années, à commencer par l'Inde dont le nombre d'étudiants a explosé pour rattraper celui de la France en 2018 et ensuite le dépasser largement l'année suivante d'après les données provisoires de 2019, passant d'un nombre infime de 16 étudiants à 7 687 étudiants de 2011 à 2019 (tableau 3). Si les étudiants internationaux proviennent de plus en plus de pays d'Asie, en particulier de l'Inde ou de la Chine, ou encore d'Amérique centrale et du Sud, notamment du Brésil et du Mexique, on remarque néanmoins qu'une bonne partie des 30 pays les plus représentés font partie de la francophonie, c'est-à-dire qu'ils sont membres de l'Organisation internationale de la francophonie ou sont considérés comme faisant partie de l'espace francophone (19/30 : en gris dans le tableau 3).

**Tableau 3.** Répartition selon le pays de citoyenneté des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d'automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>

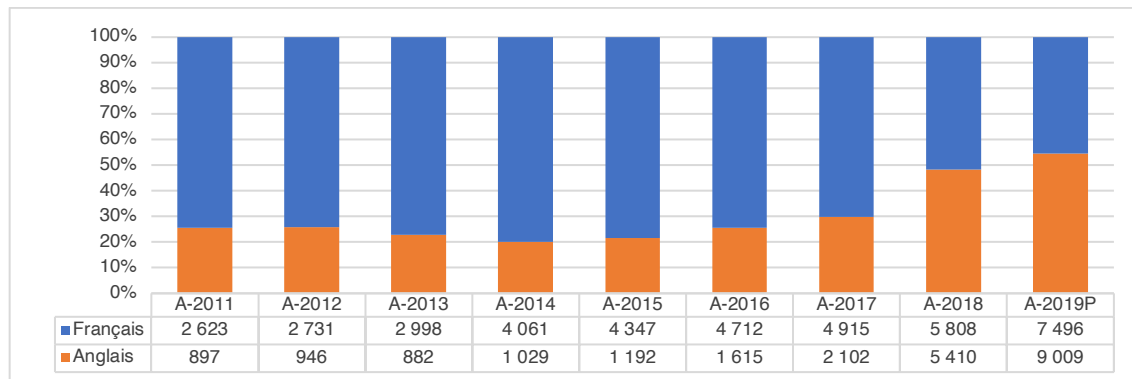
Pays de citoyenneté (30 plus importants)	A-2011	A-2012	A-2013	A-2014	A-2015	A-2016	A-2017	A-2018	A-2019 <sup>P</sup>
Inde	14	18	22	22	119	440	571	3 667	7 687
France	1 540	1 690	1 914	2 321	2 580	2 813	3 111	3 631	4 072
Chine	356	350	327	444	458	488	613	780	778
Algérie	255	196	134	322	365	208	202	150	624
Viet Nam	53	57	51	57	73	85	124	210	288
Brésil	16	23	38	52	92	156	270	334	264
Cameroun	42	65	111	205	226	234	189	222	256
Maroc	313	242	206	328	211	305	209	184	228
Colombie	32	31	40	40	41	58	95	149	223
Côte d'Ivoire	28	54	64	92	101	132	122	154	178
Mexique	52	64	69	67	68	51	83	107	151
Iran	12	12	8	9	9	19	63	96	144
Tunisie	81	54	55	84	104	99	148	151	112
Sénégal	33	47	55	89	90	136	114	113	109
Corée du Sud	61	69	67	69	70	73	71	102	103
Haïti	92	114	102	99	86	82	87	88	102
Congo, Rép. dém.	21	33	28	39	43	57	62	82	87
États-Unis	45	52	52	54	66	73	75	64	70
Belgique	13	14	19	28	36	39	31	46	53
Mali	19	17	34	51	59	27	33	41	50
Venezuela	25	30	44	53	62	78	84	58	45
Pérou	7	5	12	10	10	12	16	23	44
Togo	5	5	13	19	25	32	40	47	43
Maurice	13	8	8	13	15	27	35	38	41
Burkina Faso	23	23	20	29	28	27	17	27	32
Suisse	13	8	11	20	14	19	13	17	28
Madagascar	8	13	18	18	21	24	22	25	26
Bénin	5	7	9	13	29	29	26	19	25
Turquie	12	11	9	8	7	10	11	12	24
Guinée	14	21	16	64	36	47	22	36	23

Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P). En gris : les pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie ou faisant partie de l'espace francophone.

Compte tenu de la nature agrégée des données obtenues pour certains tableaux, il nous est impossible d'établir une ventilation des établissements fréquentés par les étudiants internationaux en fonction de leur pays de citoyenneté. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les transformations observées sont liées à la langue d'enseignement des établissements fréquentés.

En effet, depuis 2017, la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans des collèges dont la langue d'enseignement est l'anglais ou dans la section anglophone de collèges bilingues augmente de façon importante (graphique 4). Pour le français, la proportion se situe à 74,5 %, augmente puis revient à ce niveau entre 2011 et 2016, diminue à 70,0 % en 2017 et plonge ensuite à 51,8 % en 2018. En 2019, d'après les données provisoires, cette proportion ne représente plus que 45,4 %. Inversement, pour ce qui est de l'anglais, la proportion se situe à 25,5 %, diminue puis revient à ce niveau entre 2011 et 2016, s'élève à 30,0 % en 2017, puis augmente drastiquement à 48,2 % en 2018. En 2019, d'après les données provisoires, cette proportion se situe à 54,6 %. Comme nous le verrons dans la prochaine section, il s'agit là d'une tendance qui se concentre dans la région de Montréal.

**Graphique 4.** Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, tous les réseaux, session d'automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>

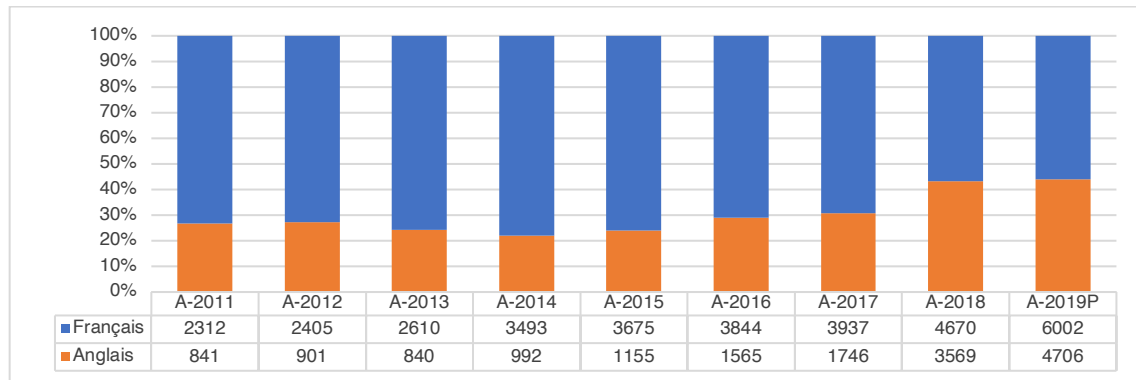


Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

De la même façon, si on ne retient que le réseau public et le réseau privé subventionné, qui sont tous deux financés publiquement, on observe la même tendance, bien que celle-ci soit moins accentuée (graphique 5). Pour le français, la proportion passe de 73,3 à 71,1 % de 2011 à 2016, diminue à 69,3 % en 2017 et plonge ensuite à 56,7 % en 2018. En 2019, d'après les données provisoires, cette proportion se limite à 56,1 %. Inversement, pour ce qui est de l'anglais, la proportion passe de 26,7 % à 28,9 % de 2011 à 2016, s'élève à 30,7 % en 2017, puis augmente de façon importante à 43,3 % en 2018. En 2019, d'après les données provisoires, cette proportion se situe à 43,9 %<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Il faut toutefois noter que les étudiants inscrits à Campus de Montréal, dont le nombre est très important, sont officiellement répertoriés dans les tableaux fournis par le MEES comme étant inscrits dans un établissement public, et cela bien qu'il soit question d'un partenariat entre un cégep et un collège privé non subventionné.

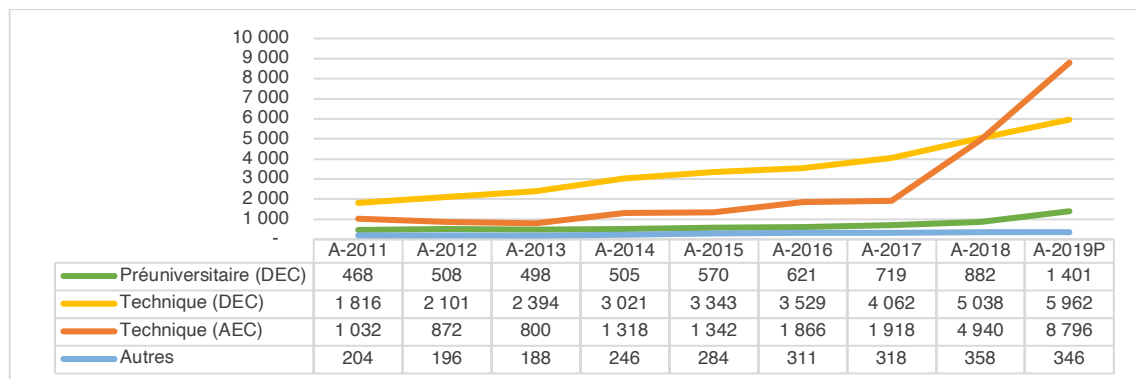
**Graphique 5.** Langue d’enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, réseaux public et privé subventionné, session d’automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Les types de diplômes visés par les formations auxquelles s’inscrivent les étudiants internationaux subissent également une transformation importante. Si les inscriptions visant un diplôme d’études collégiales (DEC) en formation technique poursuivent une croissance soutenue de 2011 à 2019, on assiste depuis 2017 à la montée en flèche des inscriptions à des formations de plus courtes durées menant à une attestation d’études collégiales (AEC) en formation technique (graphique 6). Les inscriptions pour ce type de diplôme sont passées de 1 032 à 1 866 de 2011 à 2016 (+81 %) et ensuite de 1 918 à 8 796 de 2017 à 2019 (+359 %), soit une augmentation de 752 % pour l’ensemble de la période de 2011 à 2019.

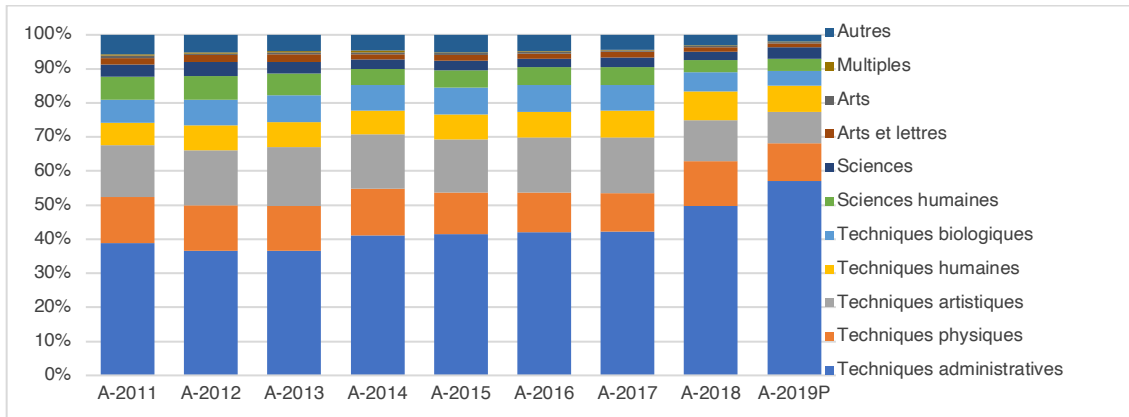
**Graphique 6.** Répartition selon le diplôme visé des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d’automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Enfin, on observe également une augmentation des inscriptions des étudiants internationaux dans toutes les familles de programmes, mais celle-ci se révèle beaucoup plus marquée dans les programmes qui relèvent des techniques administratives. Ainsi, la proportion d’étudiants internationaux inscrits dans les techniques administratives est passée de 38,8 % à 57,1 % de 2011 à 2019.

**Graphique 7.** Répartition selon la famille des programmes des étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d’automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

En somme, on remarque une nouvelle tendance importante qui se dessine depuis 2017 quant au portrait et au profil des étudiants internationaux inscrits à une formation de niveau collégial au Québec. De façon générale, on observe une augmentation absolue des inscriptions à tous les niveaux, soit dans tous les réseaux, peu importe la langue d’enseignement des établissements, les diplômes visés et les familles de programmes. Cependant, l’inflexion majeure que l’on peut observer à partir de 2017 se concerne de façon prépondérante dans les collèges privés non subventionnés, dans les établissements dont la langue d’enseignement est l’anglais, pour des formations techniques de courtes durées et dans des programmes qui relèvent des techniques administratives.

## 2.2. Tendances particulières quant à l’évolution des effectifs étudiants internationaux

L’analyse détaillée des données à notre disposition permet également de déceler deux tendances plus particulières qui ressortent, d’une part, de la répartition des étudiants internationaux par région et, d’autre part, du poids relatif des étudiants internationaux sur l’ensemble des effectifs étudiants en fonction des régions. La première tendance concerne la région de Montréal alors que la seconde tendance est caractéristique des régions plus éloignées des grands centres urbains.

Comme on peut le voir au tableau suivant, la répartition des étudiants internationaux se concentre de façon très importante dans la région de Montréal, et cette concentration est à la hausse depuis plusieurs années. En effet, sur la période qui s’étend de 2011 à 2019, la proportion d’étudiants internationaux inscrits dans un établissement de la région de Montréal sur l’ensemble des effectifs internationaux au Québec est passée de 56,8 à 72,5 %, et plus particulièrement de 62,5 à 72,5 % de 2017 à 2019 (tableau 4).

**Tableau 4.** Répartition par région des effectifs étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d’automne au Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>

Régions	A-2011	A-2012	A-2013	A-2014	A-2015	A-2016	A-2017	A-2018	A-2019 <sup>P</sup>
	%								
Abitibi-Témiscamingue	1,7	1,2	1,5	1,3	1,2	0,9	0,8	0,7	0,6
Bas-Saint-Laurent	6,6	7,0	7,4	7,1	7,5	6,4	6,7	5,4	3,8
Capitale-Nationale	4,7	6,1	5,8	6,1	6,3	5,5	5,7	3,6	3,0
Centre-du-Québec	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4	0,6
Chaudière-Appalaches	3,7	3,0	3,3	2,9	2,9	2,5	2,5	1,8	1,4
Côte-Nord	2,3	1,9	2,1	2,1	1,9	1,8	1,6	1,2	1,0
Estrie	5,6	4,5	3,3	8,3	5,9	3,8	0,8	0,9	3,7
Gaspésie-Îles	1,3	1,2	1,2	1,0	1,1	1,1	1,1	0,8	0,7
Lanaudière	0,7	1,1	0,9	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2
Laurentides	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3
Laval	0,5	0,9	1,1	0,8	1,0	1,2	1,1	1,1	0,6
Mauricie	2,8	2,8	2,7	2,4	2,8	2,8	2,9	2,0	1,7
Montérégie	3,8	4,1	4,7	4,0	4,3	4,3	3,8	3,2	2,0
Montréal	56,8	56,3	56,8	54,8	55,4	58,9	62,5	71,7	72,5
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1
Outaouais	0,6	1,0	0,8	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	2,6
Saguenay-Lac-St-Jean	8,1	8,1	7,6	7,1	7,7	8,6	8,4	5,9	5,4
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Toutefois, il faut considérer le fait que la région de Montréal ne concentre pas seulement la plus grande partie des étudiants internationaux, mais aussi l’ensemble des effectifs étudiants de niveau collégial au Québec. On peut alors se référer au nombre d’étudiants internationaux sur l’ensemble des effectifs étudiants par région pour avoir une idée du poids relatif de ces derniers pour chacune de ces régions.

Le poids relatif des étudiants internationaux est en hausse au Québec, celui-ci étant passé de 1,6 à 2,9 % de 2011 à 2016, puis de 3,2 à 7,4 % de 2017 à 2019 (tableau 5). Tout au long de cette période, dans la région de Montréal, le poids relatif des étudiants internationaux se maintient au-dessus de celui du Québec, pour atteindre 8,6 % en 2018 et 12,5 % en 2019. Cependant, on remarque également qu’un ensemble d’autres régions se maintiennent aussi largement au-dessus du poids relatif de l’ensemble du Québec, et même au-dessus de celui de la région de Montréal jusqu’en 2018. Il s’agit de régions éloignées des grands centres urbains : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Comme les établissements présents dans ces régions relèvent avant tout du réseau public, nous verrons plus loin que ce contraste est encore plus marqué si l’on ne tient compte que du réseau public.

**Tableau 5.** Poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants inscrits au niveau collégial à la session d'automne, par région et pour l'ensemble du Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>

Régions	A-2011	A-2012	A-2013	A-2014	A-2015	A-2016	A-2017	A-2018	A-2019 <sup>P</sup>
	%								
Abitibi-Témiscamingue	2,2	1,6	2,1	2,3	2,6	2,3	2,4	3,2	4,5
Bas-Saint-Laurent	3,4	3,9	4,1	5,1	6,0	6,0	7,1	9,1	9,6
Capitale-Nationale	0,7	0,9	0,9	1,3	1,5	1,5	1,7	1,7	2,2
Centre-du-Québec	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,7	0,5	0,9	1,8
Chaudière-Appalaches	2,1	1,7	1,9	2,2	2,5	2,5	2,9	3,2	3,8
Côte-Nord	5,0	4,6	5,5	7,4	7,0	8,0	7,7	9,2	11,1
Estrie	2,3	2,0	1,5	5,0	4,1	3,0	0,8	1,4	7,8
Gaspésie-Îles	3,6	3,6	3,4	3,8	4,8	4,3	6,4	7,6	10,0
Lanaudière	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Laurentides	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Laval	0,2	0,4	0,5	0,5	0,6	0,8	0,9	1,4	1,1
Mauricie	1,3	1,3	1,3	1,6	2,1	2,5	3,0	3,4	4,3
Montérégie	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	1,0	1,0	1,3	1,2
Montréal	2,2	2,3	2,4	3,0	3,4	4,1	4,9	8,6	12,5
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	1,0	12,0	11,5	10,3
Outaouais	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,7	1,0	6,3
Saguenay-Lac-St-Jean	3,2	3,4	3,5	4,2	5,1	6,6	7,2	8,3	11,1
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>5,1</b>	<b>7,4</b>

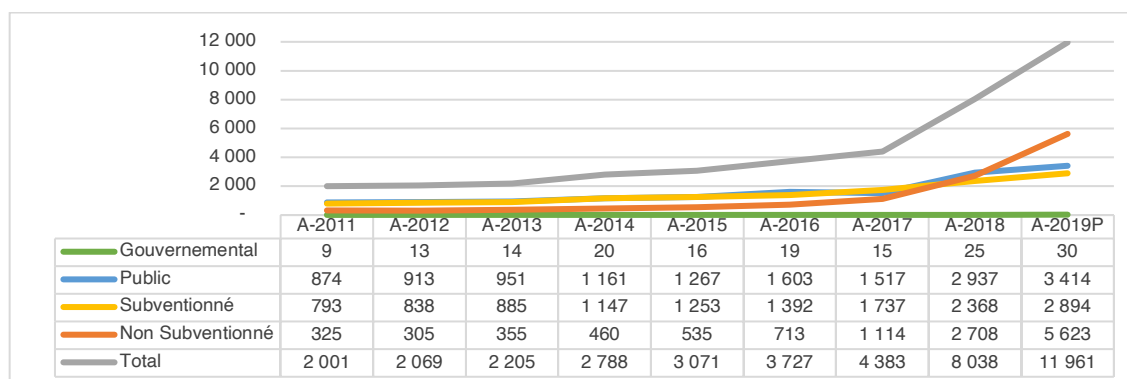
Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

### 2.2.1. La tendance dans la région de Montréal

Pour ce qui est de la région de Montréal, on remarque que certains des traits relevés dans la première section de ce chapitre la démarquent particulièrement. En effet, dès 2018, le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans le réseau privé non subventionné était en phase de rattraper celui du réseau public, pour le dépasser l'année suivante d'après les données provisoires de 2019 (graphique 8).



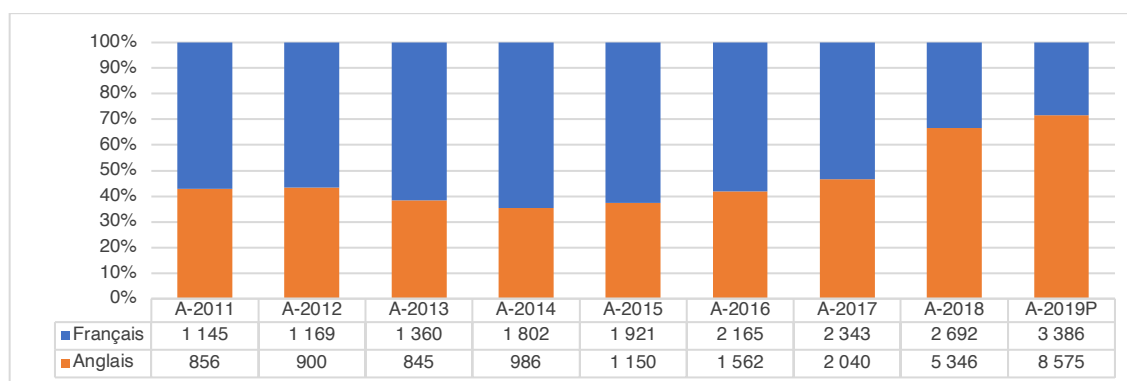
**Graphique 8.** Étudiants internationaux inscrits au collégial à la session d’automne, région de Montréal, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

En outre, la proportion d’étudiants internationaux inscrits dans des collèges dont la langue d’enseignement est l’anglais ou dans la section anglophone de collèges bilingues est très importante dans la région de Montréal (graphique 9). Pour ce qui est du français, cette proportion passe de 57,2 % à 58,1 % de 2011 à 2016, elle diminue à 53,5 % en 2017 et plonge ensuite à 33,5 % en 2018. En 2019, d’après les données provisoires, elle se situe à 28,3 %. Inversement, la proportion d’étudiants internationaux inscrits dans des collèges dont la langue d’enseignement est l’anglais passe de 42,8 % à 41,9 % de 2011 à 2016, elle s’élève à 46,5 % en 2017 et augmente ensuite radicalement à 66,5 % en 2018. En 2019, d’après les données provisoires, cette proportion se situe à 71,7 %.

**Graphique 9.** Langue d’enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, tous les réseaux, session d’automne, région de Montréal, 2011 à 2019<sup>P</sup>



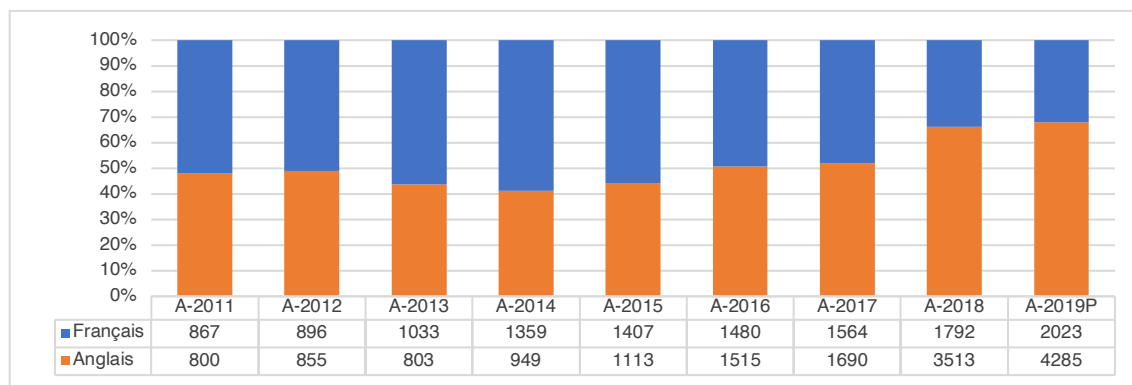
Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Si on ne retient que le réseau public et le réseau privé subventionné, qui sont tous deux financés publiquement, on observe la même tendance (graphique 10). Pour ce qui est du français, la proportion passe de 52,0 % à 49,4 % de 2011 à 2016, elle diminue à 48,1 % en 2017 et plonge ensuite à 33,8 % en 2018. En 2019, d’après les données provisoires, elle n’est plus que de 32,1 %. Inversement, pour ce qui est de l’anglais, la proportion passe de 48,0 % à 50,6 % de

2011 à 2016, elle augmente à 51,9 % en 2017 et s'élève ensuite radicalement à 66,2 % en 2018. En 2019, d'après les données provisoires, cette proportion se situe à 67,9 %.

Par contraste, il est à noter qu'en dehors de la région de Montréal, tous réseaux confondus, la proportion d'étudiants internationaux fréquentant des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais est très limitée, oscillant entre 1,5 et 3 % de 2011 à 2018, mais elle bondit toutefois à 9,6 % en 2019, selon les données provisoires. Cette dernière augmentation serait presque entièrement imputable à celle des effectifs internationaux dans la section anglophone du Collège Universel, un collège privé subventionné de la région de Gatineau.

**Graphique 10.** Langue d'enseignement du collège où sont inscrits les étudiants internationaux, réseaux public et privé subventionné, session d'automne, région de Montréal, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Dans la région de Montréal, la population d'étudiants internationaux se révèle très concentrée dans quelques établissements. Si on ne retient que les établissements qui accueillent plus de 100 étudiants internationaux et dont le poids relatif s'élevait à plus de 10 % de l'ensemble des effectifs en 2018, on se retrouve avec une liste de 10 établissements qui accueillent alors 66,5 % de l'ensemble des étudiants internationaux de la région de Montréal (tableau 6).

Un seul établissement public se retrouve dans cette liste, mais trône toutefois au sommet de celle-ci en nombre d'effectifs. Il s'agit du Campus de Montréal qui constitue en fait une antenne du Cégep de la Gaspésie et des îles, mis sur pied en 2015 dans le cadre d'un partenariat avec le Collège Matrix, un collège privé non subventionné. Offrant un enseignement exclusivement en anglais et accueillant seulement des étudiants internationaux à qui il offre des formations courtes, c'est environ 1 726 étudiants qui fréquentaient cet établissement d'après les données provisoires de 2019.

Le reste de cette liste se compose de collèges subventionnés et non subventionnés. Au second rang se trouve la section anglophone du Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc., suivi par la section anglophone du Collège LaSalle, la section anglophone du Collège Herzing, etc. Pour chacun des établissements de cette liste, on remarque que le poids relatif des étudiants internationaux est très élevé, souvent au-dessus de 90 %.

**Tableau 6.** Collèges qui, en 2018, comptaient plus de 100 étudiants internationaux et dont le poids relatif dépassait 10 % de leurs effectifs, région de Montréal, 2017 à 2019<sup>P</sup>

			Étudiants internationaux (nombre)			Poids relatif des EI (%)		
Établissements	Réseau	Langue	A-2017	A-2018	A-2019 <sup>P</sup>	A-2017	A-2018	A-2019 <sup>P</sup>
Campus de Montréal	Public	Anglais	274	1 496	1 726	100,0	100,0	100,0
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (section angl.)	Non Subv.	Anglais	155	546	1 613	93,9	94,8	98,8
Collège LaSalle (section angl.)	Subv.	Anglais	795	1 268	1 559	38,9	52,5	57,2
Collège Herzog (section angl.)	Non Subv.	Anglais	67	383	1 273	25,6	77,1	93,4
Collège Canada (section angl.)	Non Subv.	Anglais	4	109	716	80,0	99,1	100,0
Collège des Technologies de l'Information de Mtl (section angl.)	Non Subv.	Anglais	57	658	505	44,9	85,2	96,2
Collège LaSalle	Subv.	Français	302	334	313	18,4	21,4	22,0
Collège Marianopolis	Subv.	Anglais	138	189	237	6,8	9,4	11,7
Institut Teccart	Subv.	Français	100	133	233	15,5	18,7	29,2
Institut Grasset (section angl.)	Subv.	Anglais	90	115	119	35,0	43,1	53,4
<b>Établissements combinés</b>			<b>1 982</b>	<b>5 231</b>	<b>8 294</b>	<b>26,5</b>	<b>50,2</b>	<b>63,1</b>
<b>Proportion d'EI sur le total de la région de Montréal (%)</b>			<b>45,2</b>	<b>65,1</b>	<b>69,3</b>			

Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

Bien que l'augmentation des inscriptions d'étudiants internationaux soit généralisée dans la région de Montréal, elle se révèle plus marquée, comme nous venons de le voir, dans les collèges privés non subventionnés et dans les collèges dont la langue d'enseignement est l'anglais. À la base de cette hausse, un petit réseau formé de quelques entrepreneurs a cherché à tirer profit du marché des étudiants internationaux en intensifiant le recrutement pour des collèges privés non subventionnés, particulièrement en provenance de l'Inde et de la Chine, ce qui semble toutefois avoir encouragé d'autres établissements publics et privés subventionnés à intensifier eux-mêmes leurs propres activités de recrutement, ne voulant pas être en reste. Ce petit réseau a toutefois eu recours à des pratiques en apparence douteuses ayant mené à son lot d'enquêtes et de poursuites<sup>43</sup>.

Cela dit, au-delà des pratiques douteuses qui sont actuellement sous enquête – par l'Unité permanente anticorruption, de même qu'au niveau de l'Agence des services frontaliers du Canada et du gouvernement du Québec – nous assistons, de façon plus générale, à la mise en place d'un nouveau « modèle d'affaires » visant la commercialisation de l'enseignement de niveau collégial.

Des firmes privées jouent le rôle d'intermédiaires en s'occupant du recrutement d'étudiants à l'international et reçoivent un montant forfaitaire par étudiant recruté (souvent de 1 500 \$) ou encore une redevance sur les droits de scolarité (jusqu'à 30 %). Les formations proposées sont

<sup>43</sup> À ce sujet, voir par exemple : Romain Schué, « Vives critiques contre le recrutement intensif d'étudiants indiens au privé », *Radio-Canada*, 17 novembre 2020, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1750261/inde-etudiants-quebec-college-canada-critiques> ; Marco Fortier, « Étudiants internationaux : Québec serre la vis aux collèges privés », *Le Devoir*, 27 novembre 2020 ; Lisa-Marie Gervais et Marco Fortier, « Des étudiants étrangers pour remplir les coffres de collèges privés québécois », *Le Devoir*, 19 décembre 2020.

offertes à prix élevés et la plupart du temps pour de courtes durées, par exemple près de 25 000 \$ pour une AEC au Collège Matrix. Et, comme argument de vente, on met l'accent sur les avantages en matière d'immigration. L'inscription à ces formations permet l'obtention d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui est un préalable à l'obtention d'un permis d'études d'Immigration Canada. À la fin de la formation, il est ensuite possible d'obtenir un permis de travail post-diplôme pouvant aller jusqu'à trois ans si la durée des études est de plus de deux ans, les étudiants se voyant alors offrir de combiner deux programmes de courtes durées.

Autrement dit, on instrumentalise le processus d'immigration pour offrir à gros prix des formations de niveau collégial qui se révèlent alors très lucratives pour l'ensemble des parties prenantes, intermédiaires et établissements privés. Compte tenu de cet incitatif économique, du développement ultrarapide de ce modèle d'affaires et de la croissance accélérée des effectifs étudiants internationaux dans ce contexte, c'est alors la qualité même des formations offertes qui se trouve compromise. Ainsi, l'un des deux objectifs sous-jacents au processus d'internationalisation prend alors largement le dessus sur l'autre : nous sommes, d'un côté, devant un modèle très agressif de commercialisation de l'offre d'enseignement qui n'a plus rien à voir avec les objectifs de départ comme l'ouverture sur le monde, le partage de savoirs et de connaissances ou encore le rayonnement de l'expertise québécoise. De fait, c'est l'image même de l'enseignement collégial au niveau mondial qui pourrait en pâtir, sans compter qu'une telle marchandisation dénature les finalités du système collégial.

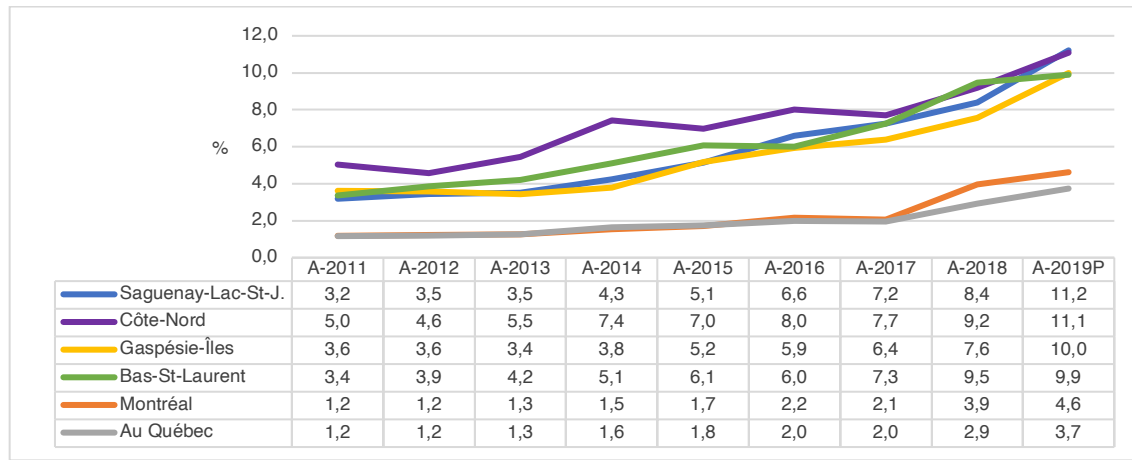
### **2.2.2. La tendance dans les régions éloignées**

La seconde tendance observable renvoie à la variation du poids relatif de la population d'étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants des cégeps des régions plus éloignées. Nous avons déjà fait état, au début de la présente section, de ce poids relatif tel qu'il se décline par région pour l'ensemble des réseaux. Toutefois, le contraste apparaît d'autant plus frappant si on ne tient compte que du réseau public, une ventilation qui se révèle nécessaire dans la mesure où les établissements des régions éloignées relèvent du réseau public.

On remarque alors que le poids relatif des étudiants internationaux est plus faible pour l'ensemble du Québec et pour la région de Montréal. Tous réseaux confondus, nous avons vu au tableau 5 que cette proportion passe, de 2011 à 2019, de 1,6 à 7,4 % au Québec et de 2,2 à 12,5 % pour la région de Montréal. Par contraste, si on ne tient compte que du réseau public, le poids relatif des étudiants internationaux est nettement plus réduit, passant de 1,2 à 3,7 % au Québec et de 1,2 à 4,6 % pour la région de Montréal (graphique 11). Ainsi, les réseaux privés subventionnés et non subventionnés tirent de façon importante le poids relatif des étudiants internationaux à la hausse au Québec et pour la région de Montréal.

Par contraste, l'importance du poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs de plusieurs régions éloignées apparaît alors d'autant plus marquée. Pour ces régions, ce poids relatif est en hausse constante de 2011 à 2019, avoisinant les 10 % selon les données provisoires de 2019, contre 3,7 % pour l'ensemble du Québec et 4,6 % pour la région de Montréal.

**Graphique 11.** Poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants inscrits dans le réseau public à la session d'automne, certaines régions et ensemble du Québec, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P). Nous faisons ici abstraction de la région du Nord-du-Québec qui, malgré une bonne proportion d'étudiants internationaux en 2019 (10,3 %), ne compte dans les faits que 16 étudiants internationaux.

Si on précise davantage l'analyse, en sélectionnant l'établissement qui affiche le poids relatif le plus élevé dans chacune de ces régions, on se retrouve avec la liste suivante de quatre établissements (tableau 7). D'après les données provisoires de 2019, deux d'entre eux, le Cégep de la Gaspésie et des Îles et le Cégep de Baie-Comeau, comportent des poids relatifs d'étudiants internationaux qui se situent près de 15 %, alors que ceux des deux autres cégeps se rapprochent et dépassent les 30 %, soit le Cégep de Saint-Félicien à 29,5 % et le Cégep de Matane à 35 %.

**Tableau 7.** Collèges comportant un poids relatif élevé d'étudiants internationaux inscrits à la session d'automne, certaines régions éloignées, 2011 à 2019<sup>P</sup>

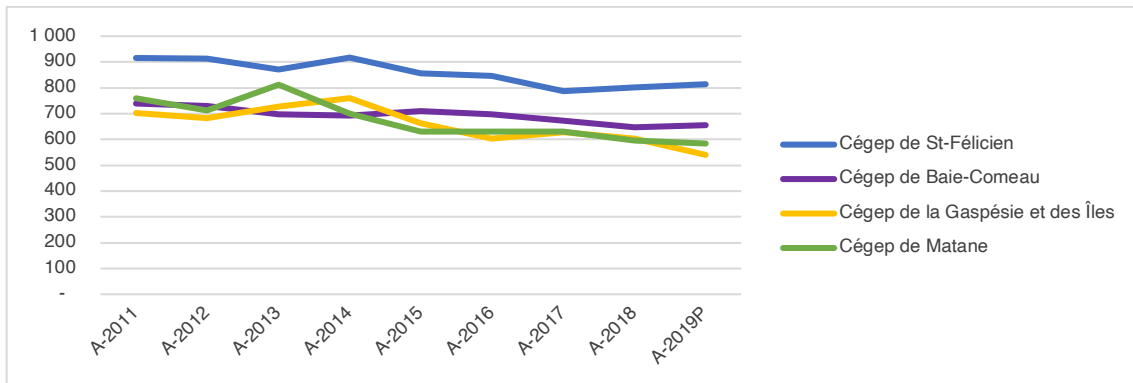
Établissements	Réseau	Langue	Étudiants internationaux (nombre)			Poids relatif des EI (%)		
			A-2017	A-2018	A-2019P	A-2017	A-2018	A-2019P
Cégep de Matane, Bas-Saint-Laurent	Public	Français	248	310	315	28,2	34,2	35,0
Cégep de St-Félicien, Saguenay-Lac-Saint-Jean	Public	Français	256	230	340	24,5	22,3	29,5
Cégep de la Gaspésie et des Îles, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Public	Français	64	78	96	9,3	11,5	15,1
Cégep de Baie-Comeau, Côte-Nord	Public	Français	73	96	112	9,8	12,9	14,6
<b>Établissements combinés</b>			<b>641</b>	<b>714</b>	<b>863</b>	<b>19,1</b>	<b>21,2</b>	<b>25,0</b>

Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P). Nous mettons ici de côté la région du Nord-du-Québec qui, malgré un poids relatif élevé d'étudiants internationaux en 2019 (10,3 %), n'en compte seulement que 16.

L'augmentation du poids relatif de la population des étudiants internationaux dans ces établissements s'explique par la baisse générale des effectifs de ces établissements, baisse qui

renvoie elle-même à la dévitalisation et au vieillissement des populations de ces régions. En effet, si on exclut les inscriptions des étudiants internationaux, on remarque que chacun de ces établissements est affecté par une baisse importante d'effectifs étudiants (graphique 12).

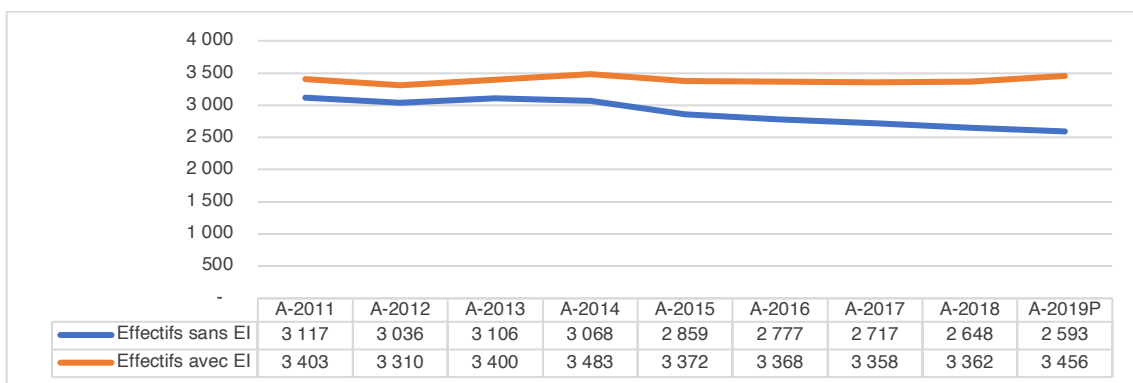
**Graphique 12.** Effectifs étudiants sans les étudiants internationaux, quatre établissements de régions éloignées, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P).

De fait, si on combine les effectifs étudiants de ces quatre établissements en faisant abstraction des étudiants internationaux, les inscriptions sont passées de 3 117 à 2 593 de 2011 à 2019, soit une diminution de 16,8 % (graphique 13). Notons qu'on observe également une baisse des effectifs étudiants, en faisant abstraction des étudiants internationaux, au niveau du Québec en général, mais il s'agit d'une baisse moins prononcée, limitée à 3,8 % de 2011 à 2019. Le recrutement et l'augmentation des inscriptions d'étudiants internationaux permettent en revanche de stabiliser les effectifs de ces cégeps, en maintenant les inscriptions autour de 3 400.

**Graphique 13.** Effectifs étudiants combinés, avec et sans étudiants internationaux, quatre établissements de régions éloignées, 2011 à 2019<sup>P</sup>



Source : MEES, système Socrate (au 22 février 2020). Les données de 2019 sont provisoires (P). Les effectifs combinés sont ceux des quatre établissements mentionnés dans le graphique précédant : Cégep de Saint-Félicien, Cégep de Baie-Comeau, Cégep de la Gaspésie et des Îles et Cégep de Matane.

Fortement encouragé par le gouvernement du Québec, le recrutement d'étudiants internationaux constitue pour le moment l'une des rares options qui s'offrent aux cégeps de régions éloignées afin de maintenir un financement suffisant pour leur permettre d'assurer une offre d'enseignement régulière et diversifiée, voire afin d'assurer leur survie elle-même. Il s'agit, dès lors, d'un choix de financement bien éloigné des objectifs d'origine. De plus, comme nous le verrons au prochain chapitre, les mesures de soutien au recrutement des étudiants internationaux ne permettent pas à ces cégeps de récupérer les dépenses engagées par les activités de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

### **2.3. En résumé**

Les données exposées et analysées dans le présent chapitre permettent d'offrir un portrait des effectifs étudiants internationaux au niveau collégial au Québec sur la période qui s'étend de 2011 à 2019. De façon générale, on observe une croissance régulière et relativement importante des étudiants internationaux dans l'ensemble des réseaux. Cela dit, on observe également une inflexion à la hausse très importante à partir de 2017. De plus en plus d'étudiants internationaux proviennent désormais de l'Asie et en particulier de l'Inde. De même, cette hausse se concentre de façon prépondérante dans les collèges privés non subventionnés, dans les établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais et pour des formations techniques de courtes durées.

Deux tendances plus particulières ressortent également de la répartition des étudiants internationaux par région. D'un côté, on observe une augmentation importante, en termes absolus et relatifs, des étudiants internationaux dans la région de Montréal, ce qui permet en grande partie d'expliquer l'inflexion qui se dessine depuis 2017. En effet, c'est dans cette région qu'on observe une hausse marquée des inscriptions dans des collèges privés non subventionnés, dont la langue d'enseignement est l'anglais et qui offrent avant tout des formations de courtes durées. Cette hausse s'explique par l'avènement d'un nouveau « modèle d'affaires » qui mise sur la commercialisation agressive d'une offre d'enseignement de niveau collégial en recourant à des intermédiaires qui assurent un rôle de recrutement et qui mobilisent les avantages qu'offrent ces formations en matière d'immigration comme un argument de vente. D'un autre côté, on observe également, dans le réseau public, une hausse importante du poids relatif des étudiants internationaux dans plusieurs régions éloignées. Il s'agit en fait d'une stratégie de survie qui a été adoptée par différents cégeps confrontés à une baisse importante de leurs effectifs étudiants et qui, à l'intérieur des paramètres de financement actuels, n'ont d'autres choix que de se porter vers le recrutement d'étudiants internationaux pour assurer le maintien d'une offre d'enseignement régulière et diversifiée. Cette stratégie demeure cependant bancal car elle ne permet pas un financement adéquat, en plus d'opérer une pression sur la vocation première des cégeps.

## CHAPITRE III

# Les pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement

Les mesures institutionnelles visant le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux au niveau collégial n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'études. Il est donc difficile d'en tracer un portrait exhaustif, d'en identifier les pratiques exemplaires ou encore d'en montrer les lacunes. Toutefois, le portrait établi par la Fédération des cégeps au sujet des activités internationales offre une idée de l'ampleur des pratiques et de l'intérêt des cégeps à leur égard à la grandeur du réseau public. De même, deux études récentes et très éclairantes réalisées par le Centre d'étude des conditions de vie et des besoins de la population (ÉCOBES), le centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices du Cégep de Jonquière, permettent de rendre compte de l'expérience des étudiants internationaux et de leur appréciation des mesures mises en place afin de les accueillir et de les accompagner. Les deux premières sections de ce chapitre font état de l'ampleur des mesures de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux du réseau public ainsi que de la mesure du degré d'appréciation qu'elles reçoivent. Enfin, la troisième section a pour objectif d'éclairer la capacité financière des cégeps de régions éloignées à mettre en œuvre de telles mesures.

### 3.1. Efforts et intérêt des cégeps pour le recrutement à l'étranger

Environ tous les cinq ans, un sondage est envoyé aux cégeps afin d'éclairer leurs efforts et leurs intérêts en matière d'internationalisation. D'abord réalisé par Cégep international, ce sondage est désormais pris en charge par la Fédération des cégeps, depuis que le premier a été absorbé par la seconde comme Direction des affaires internationales. Le dernier portrait publié en 2020 a été établi à partir d'un sondage réalisé en mai 2019 et auquel ont répondu 46 des 48 cégeps que compte le réseau public<sup>44</sup>. En plus de relever quelques grandes tendances générales, ce portrait est effectué en distinguant cinq catégories que nous avons déjà relevées dans le premier chapitre de ce rapport, à savoir : l'organisation des activités internationales, l'internationalisation des programmes, la mobilité étudiante et enseignante, le recrutement et l'accueil des étudiants internationaux ainsi que l'exportation du savoir-faire.

En ce qui concerne l'organisation des activités internationales, ce portrait fait état de la progression des dirigeants et des membres du personnel affectés à ces activités dans les cégeps. Ainsi, le pourcentage des cégeps qui comptent au moins un cadre dont les fonctions se rattachent aux activités internationales est passé de 23 à 84 % de 2000 à 2019. De même, on relève pour les mêmes années une augmentation du pourcentage des cégeps dont certains membres du personnel sont affectés à des tâches qui relèvent des activités internationales, qu'il

---

<sup>44</sup> Fédération des cégeps, *Portrait des activités internationales des cégeps*, Montréal, 2020, p. 2.



s'agisse de professionnels (passant de 22 à 93 %), de techniciens (6 à 55 %) ou d'employés de soutien (23 à 66 %)⁴⁵.

En ce qui concerne, plus spécifiquement, le recrutement d'étudiants internationaux, 78 % des cégeps qui ont répondu au sondage de 2019 affirment accorder une grande importance au recrutement d'étudiants à l'étranger et 76 % affirment avoir adopté des mesures afin d'être plus actifs en la matière. De même, 93 % des cégeps soutiennent offrir une multitude de services pour favoriser l'accueil, l'intégration et la réussite des étudiants internationaux. Enfin, parmi les priorités des cégeps quant aux activités de recrutement et d'accueil, 39 % des cégeps souhaitent optimiser les services offerts aux étudiants internationaux pour améliorer leur expérience, 33 % désirent établir de nouveaux partenariats et 28 % aimeraient augmenter le nombre d'étudiants internationaux⁴⁶.

Ce portrait permet également de rendre compte, au niveau général du réseau public, du pourcentage des cégeps qui disposent d'une gamme de mesures d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants internationaux (tableau 8). Parmi les plus populaires, on retrouve : l'accompagnement et le suivi pédagogique (87 %), la communication avec les étudiants internationaux avant leur arrivée (85 %), l'accompagnement dans la recherche d'un logement (74 %), l'accompagnement pour les démarches visant l'obtention de services gouvernementaux (63 %), et ainsi de suite.

**Tableau 8.** Pourcentage de cégeps offrant différentes mesures d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux

Accompagnement et suivi pédagogique	87 %
Communication avant l'arrivée au cégep	85 %
Accompagnement : recherche de logement	74 %
Accompagnement : démarches pour services gouvernementaux	63 %
Accompagnement : achat de nourriture et vêtements, compte bancaire, etc.	50 %
Semaine d'accueil pour les étudiants internationaux	48 %
Aide spécifique pour la recherche d'un stage ou d'un emploi	48 %
Jumelage avec des étudiants	46 %
Mesures d'inclusion	37 %
Parrainage au cégep	30 %
Bureau de placement	30 %
Parrainage dans la communauté d'accueil	15 %
Bureau des étudiants internationaux	11 %
Association des étudiants internationaux	11 %
Services spéciaux offerts par la ville	9 %
Bureau des stages	9 %

Source : Fédération des cégeps, *Portrait des activités internationales des cégeps*, Montréal, 2020, p. 8.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 7.

Toutefois, on remarque que certaines des mesures les moins répandues renvoient aux collaborations établies avec la communauté locale et ses institutions, comme le parrainage dans la communauté (15 %) ou les services spéciaux offerts par la ville (9 %). Un point important sur lequel nous reviendrons dans la prochaine section.

### 3.2. Expérience et satisfaction des étudiants internationaux

Si le portrait réalisé par la Fédération des Cégeps permet d'avoir une vue d'ensemble de l'intérêt des cégeps en matière d'internationalisation et, plus particulièrement, de l'ampleur des pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux pour l'ensemble du réseau, il ne permet toutefois pas d'en apprécier leur efficacité, notamment dans les cégeps les plus actifs en la matière.

Or, la question est d'autant plus importante que le processus d'immigration, même temporaire ou provisoire, n'est pas de tout repos, étant ponctué de moments très enrichissants marqués par l'étonnement et la découverte, mais aussi de moments plus difficiles où surgissent l'incompréhension et les doutes, voire le découragement. À cet égard, on parle souvent de « choc culturel » pour désigner l'expérience intense qui résulte du processus d'immigration et de l'ajustement à une nouvelle culture, mais celui-ci survient rarement au moment même de l'arrivée dans une nouvelle société. De fait, plusieurs étapes ponctuées d'états psychologiques distincts jalonnent le processus d'arrivée et d'installation dans la nouvelle réalité qui sera celle de l'étudiant international pour une période plus ou moins longue. En s'inspirant des travaux de l'anthropologue Kalervo Oberg, on relève souvent quatre grandes étapes, parfois vécues dans le désordre et avec une intensité variée : 1) la lune de miel, qui renvoie au moment de fébrilité intense qui précède le départ et marque le moment de découverte à l'arrivée ; 2) la crise ou le choc culturel, soit le moment où le doute surgit chez l'étudiant alors qu'il réalise que les différences sont plus grandes qu'appréhendées, que la nouvelle réalité n'est pas tout à fait celle qui avait été imaginée et à laquelle il ne sait plus trop s'il parviendra à s'adapter ; 3) l'ajustement, qui renvoie à la période au cours de laquelle l'étudiant se donne une nouvelle routine tout en s'ouvrant plus en profondeur aux expériences nouvelles ; 4) enfin, la période d'adaptation ou d'aisance, où l'étudiant s'est familiarisé avec la nouvelle réalité et se sent davantage à sa place<sup>47</sup>.

Afin d'amoinrir les effets de ce chemin cahoteux qui caractérise le processus d'immigration lié aux études, il est primordial de baliser cette route en offrant aux étudiants des structures et des mesures d'accueil et d'accompagnement qui leur permettent de tirer le meilleur parti de la réalisation de leurs études en terrain inconnu. À cet égard, deux enquêtes réalisées au cours des dernières années par le centre collégial de transfert de technologie ÉCOBES permettent de jauger l'importance de ces mesures et leur degré d'appréciation par les étudiants internationaux. Portant sur deux groupes d'établissements distincts, mais qui ont en commun

---

<sup>47</sup> Sur cette question, voir notamment : CAPRES, *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*, 2019, en ligne : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/> ; Nadège Bikie Bi Nguema *et al.*, « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux dans une région à faible densité ethnoculturelle. Le cas des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean », *Revue des sciences de l'éducation*, 46 (2), p. 57-58. Ces deux études font également référence à l'interprétation qu'en offre le Bureau à la vie étudiante de l'Université Laval, en ligne : <https://www.bve.ulaval.ca/etudiants-etrangeurs/vivre-a-quebec/choc-culturel-et-adaptation/>.

d'être à la fois francophones et situés en régions éloignées, ces deux études se révèlent des plus complémentaires, portées par le même objectif et utilisant des méthodes similaires pour mieux connaître l'expérience vécue par les étudiants internationaux.

La première étude, réalisée de 2017 à 2019, portait sur un ensemble de cégeps de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Cégep de Chicoutimi, Cégep de Jonquière, Cégep de Saint-Félicien et Collège d'Alma. Adoptant une méthode mixte, elle combinait des entrevues individuelles semi-dirigées réalisées auprès de 21 étudiants internationaux et de 21 professionnels affectés au recrutement ou à l'accueil et à l'accompagnement d'étudiants internationaux, donc aussi bien en amont qu'en aval, ainsi que des questionnaires sur le bien-être des étudiants<sup>48</sup>. Les informations extraites des entrevues, sur lesquelles nous porterons une plus grande attention, « mettent en lumière le point de vue des participants sur l'expérience migratoire des étudiants internationaux, leurs besoins et les difficultés auxquelles ils font face »<sup>49</sup>.

La seconde étude, réalisée de 2019 à 2020, portait quant à elle sur le Cégep de la Gaspésie et des Îles ainsi que sur deux établissements francophones des provinces maritimes, soit le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le Collège de l'Île de l'Île-du-Prince-Édouard. Adoptant également une méthode mixte, cette étude combinait des entrevues individuelles semi-dirigées réalisées auprès de 16 étudiants internationaux, des entrevues de groupes réalisées auprès de 26 étudiants, auxquelles s'ajoutait un questionnaire formé d'échelles psychosociales afin de rendre compte du degré et de la gestion du stress auquel ont répondu 244 étudiants internationaux<sup>50</sup>. Ici encore, nous porterons davantage notre attention sur les résultats des entrevues individuelles et de groupe qui permettent de rendre compte des points forts et des lacunes quant aux mesures mises en place.

Puisque les résultats des deux études se révèlent complémentaires et assez similaires, nous permettrons d'en combiner les résultats sous une présentation d'ensemble, en précisant, le cas échéant, les nuances apportées par chaque étude.

Deux points essentiels ressortent de ces deux études. Premièrement, pour une majorité des étudiants rencontrés, l'immigration pour les études constitue un projet de vie. Pour une grande majorité, ces étudiants ne visent pas seulement la réussite scolaire et la diplomation, mais aussi l'obtention d'un emploi et l'accès à de meilleures conditions de vie. Autrement dit, cette immigration pour études s'inscrit dans un projet plus vaste qui vise une immigration permanente. Ainsi, une grande majorité des étudiants rencontrés souhaite demeurer dans la province ou dans le pays, mais pas nécessairement dans la ville ou la région d'accueil. Aussi, la possibilité de trouver un emploi constitue un critère déterminant pour les étudiants des deux études. Dans la première étude, plusieurs reconnaissent l'attrait des grands espaces et de la nature dans la région d'accueil, mais d'autres déplorent le manque d'activités et les difficultés liées au transport. De plus, plusieurs étudiants préfèrent se diriger vers une région plus ouverte

---

<sup>48</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, Cégep de Jonquière, Jonquière, 2019. Une partie des résultats de cette recherche fut également reprise dans : Nadège Bikie Bi Nguema *et al.*, « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », *loc. cit.*

<sup>49</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>50</sup> ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation, de l'intégration et de la réussite scolaire des étudiants internationaux dans les cégeps et les collèges francophones du Canada. Les cas du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Cégep de Jonquière, Jonquière, 2002.

aux immigrants<sup>51</sup>. Dans la seconde étude, ce dernier enjeu n'a pas été soulevé et il y a une plus grande disposition à vouloir demeurer dans la ville ou la région d'accueil, particulièrement parmi les étudiants qui ont participé aux entrevues de groupe, mais à la condition d'être en mesure de trouver un bon emploi<sup>52</sup>.

Deuxièmement, les étudiants internationaux soutiennent que leur réussite ne se limite pas aux seules études, mais qu'elle passe également par une intégration réussie au sein de leur établissement et de leur communauté d'accueil. En fait, dans les deux études, cette intégration est perçue par les étudiants comme une condition nécessaire à la réussite scolaire, ou encore que l'intégration en elle-même constitue une forme de réussite. À cet égard, ils reconnaissent explicitement l'importance des mesures mises en place pour faciliter leur intégration et leur réussite<sup>53</sup>.

Sur cette base, il est possible de contraster certains points forts et points faibles quant aux mesures mises en place pour le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux.

En ce qui concerne les points forts :

- *L'accueil* : la grande majorité des étudiants internationaux qui ont participé aux entrevues sont très satisfaits de leur accueil à leur arrivée au pays, la plupart des étudiants étaient reçus à l'aéroport par des professionnels de leur établissement et d'autres étudiants internationaux ou encore par des membres de leur famille ou des proches. Rares sont les étudiants qui ont été laissés à eux-mêmes. Dans la première étude, les étudiants ont trouvé cet accueil « chaleureux » et soulignent leur appréciation des activités organisées au cours de la première semaine afin de faciliter leur arrivée, ce qui aurait diminué leur « stress ». Dans la seconde, ils affirment que leurs établissements auraient difficilement pu en faire plus<sup>54</sup>.
- *Les informations et les personnes-ressources* : les étudiants internationaux sont satisfaits de la disponibilité des informations et des personnes-ressources. Dans la première étude, ils soulignent que la semaine d'accueil est suivie par des activités permettant de s'assurer que tout se passe bien, et notamment par une séance d'information pour la préparation à l'hiver. Dans la seconde étude, les avis sont partagés. Pour les entrevues individuelles, les étudiants étaient majoritairement satisfaits des informations disponibles, alors que dans les entrevues de groupes, certains trouvaient que les informations étaient faciles à trouver et d'autres non<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 67.

<sup>52</sup> ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 11 et 19.

<sup>53</sup> Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 56-57; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 18 ; ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 71.

<sup>54</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 56 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 16.

<sup>55</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 56 ; Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 52-56 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 16.

- *L'enseignement* : de façon majoritaire, les étudiants apprécient la qualité et le professionnalisme des enseignants ainsi que les rapports relativement familiers avec ces derniers, que l'on s'étonne d'ailleurs souvent de pouvoir tutoyer. Dans la première étude, les étudiants évoquent la disponibilité des enseignants, leur attention et l'envie de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes. Par contre, quelques étudiants signalent que certains enseignants semblent voir leur présence d'un « mauvais œil » et peuvent faire des « commentaires désobligeants » à leur égard. De même, dans la seconde étude, la grande majorité apprécie grandement la qualité de l'enseignement, l'écoute et l'attention des enseignants. Dans les entrevues de groupes, les étudiants affirment préférer l'enseignement ici que dans leur pays d'origine. Dans les entrevues individuelles, bien que les étudiants soient très satisfaits de l'enseignement reçu, certains remarquent qu'ils ont l'impression d'être négligés par rapport aux étudiants locaux ou encore que leur présence ne semble pas toujours appréciée<sup>56</sup>.
- *Les infrastructures* : dans les deux études, les étudiants affirment apprécier grandement les équipements qui sont à leur disposition, qu'il s'agisse des locaux sportifs, des bibliothèques, des espaces pour le travail en équipe, etc. Ils considèrent que ceux-ci contribuent grandement à leur réussite<sup>57</sup>.
- *La satisfaction générale* : dans les deux études et de façon unanime, les étudiants internationaux se disent très satisfaits de leurs établissements d'enseignement et recommanderaient ceux-ci à leurs proches<sup>58</sup>.

En ce qui concerne les points faibles :

- *La préparation* : d'après les témoignages des étudiants, il semble y avoir des lacunes au niveau de la préparation avant l'arrivée au pays. Par exemple, dans les deux études, plusieurs étudiants affirment qu'ils n'avaient pas une idée très précise de la ville ou de la région dans laquelle se trouvait leur établissement<sup>59</sup>. Dans la première étude, plusieurs pensaient même qu'il était situé dans une grande ville pas trop éloignée de Montréal. De même, il semble y avoir eu des surprises quant au rythme des cours ou encore au niveau de la note de passage qui se situe à 60 % et non pas à 50 %. De fait, les étudiants soulignent eux-mêmes le besoin d'une plus grande préparation qui devrait commencer dès le processus de recrutement<sup>60</sup>. Dans la seconde étude, le questionnaire envoyé aux étudiants permet par ailleurs d'établir une corrélation négative entre le niveau de préparation et les symptômes de dépression, ceux-ci ayant tendance à

---

<sup>56</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 52-53 ; Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 54 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 17 et 23.

<sup>57</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 71 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 16.

<sup>58</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 53-54 ; Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 52 et 58 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 16 et 17.

<sup>59</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 62 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 15.

<sup>60</sup> Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 54.

diminuer plus la préparation est grande<sup>61</sup>. Par ailleurs, les auteurs avaient remarqué dans le cadre de la première étude que bien que les étudiants apprécient grandement les activités organisées lors de leur arrivée, en couplant celles-ci au début de la session, il en résulte une certaine surcharge de travail qui pourrait avantageusement être mieux répartie dans le temps, c'est-à-dire avant et après leur arrivée<sup>62</sup>.

- *Le personnel affecté aux étudiants internationaux* : comme mentionné dans les points forts, les étudiants apprécient grandement la présence et la disponibilité de personnes-ressources dans leurs établissements d'études. Cependant, dans la première étude, les étudiants s'étonnent du fait qu'aucun des professionnels qui s'occupent des étudiants internationaux ne soit lui-même issu d'un processus d'immigration comparable. Cela nuit, d'une part, à la capacité du personnel de comprendre leur réalité en tenant pour acquis des éléments de la société d'accueil qui ne sont pas toujours évidents pour les immigrants et, d'autre part, en n'étant pas toujours conscients des efforts et des sacrifices nécessaires afin d'immigrer dans le cadre d'un projet d'études ou de la réalité du pays dont ils proviennent<sup>63</sup>. Dans la seconde étude, les auteurs soulignent par contraste que les étudiants semblent avoir plus de facilité à s'adapter à leur nouvelle réalité et ils considèrent que cela peut s'expliquer notamment par la présence de personnes-ressources issues de l'immigration dans les établissements de cette étude, en particulier dans le cas du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick<sup>64</sup>.
- *Les collaborations avec la communauté locale* : les deux études font état de difficultés perçues par les étudiants en ce qui concerne leur rapport aux communautés d'accueil, aussi bien à l'intérieur des établissements qu'en rapport à la communauté externe aux établissements. Les étudiants soulignent leur intérêt tout comme les difficultés à tisser des liens avec les étudiants locaux, se retrouvant souvent davantage en compagnie d'autres étudiants internationaux. Ils apprécient toutefois les efforts de certains enseignants visant à jumeler les étudiants locaux et internationaux dans le cadre des activités et des travaux réalisés dans les cours<sup>65</sup>. La situation concernant les liens avec la communauté extérieure semble toutefois plus préoccupante. Plusieurs étudiants remarquent qu'ils ont le sentiment d'un manque de préparation de la communauté, qu'ils se font régulièrement demander pourquoi ils sont là, en ayant ainsi l'impression de devoir justifier leur présence<sup>66</sup>. Cette tendance semble plus forte dans la première étude, où les étudiants et les professionnels soulèvent un certain racisme qui serait présent dans la région. Les professionnels interviewés remarquent aussi des difficultés pour les étudiants internationaux pour ce qui est de trouver un emploi ou des lieux de stage, sentant une réticence de la part des acteurs locaux. Ces professionnels soulignent aussi un manque de collaboration avec d'autres instances locales, à commencer par la

---

<sup>61</sup> ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 38.

<sup>62</sup> *Idem*.

<sup>63</sup> Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 54.

<sup>64</sup> ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 43.

<sup>65</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 61 ; BIKIE BI NGUEMA et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 57 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 23.

<sup>66</sup> Nadège Bikie Bi Nguema et al., « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », loc. cit., p. 54-55 ; ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 23.

ville, de même que l'absence de mesures de transitions, après les études, pour favoriser la rétention des étudiants internationaux<sup>67</sup>.

Les deux études dont nous rapportons ici les grandes lignes revêtent un caractère exploratoire dans la mesure où les échantillons d'étudiants et de professionnels interviewés demeurent restreints. Il conviendrait donc de multiplier et d'approfondir ce genre d'études pour obtenir une idée plus précise des pratiques exemplaires en matière de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

Cela dit, elles permettent toutefois déjà d'avoir une idée générale de ce qui semble bien fonctionner et de ce qui semble moins bien fonctionner. Dans les deux cas, on constate toutefois l'importance qu'il faut accorder aux mesures permettant d'assurer un accueil et un accompagnement optimal des étudiants internationaux. Dans le cas des points forts, on remarque la grande appréciation et l'importance qu'accordent les étudiants internationaux aux mesures mises en place pour leur réussite et la diminution du stress qu'elles entraînent. Dans le cas des points faibles, on voit déjà se dégager quelques pistes à explorer dans le but d'améliorer leur expérience étudiante, de faciliter leur réussite scolaire et d'encourager leur rétention à la suite de leurs études.

### **3.3. Enjeux de financement**

Comme nous venons de le voir, si les établissements du réseau public ont de plus en plus d'intérêt pour le recrutement et la mise en place de mesures d'accueil et d'accompagnement pour les étudiants internationaux, et si ces mesures sont grandement appréciées par ces derniers dans la mesure où elles favorisent leur réussite, il reste à savoir si les établissements disposent des capacités financières qui leur permettent de mettre en place des mesures assurant une expérience optimale pour les étudiants internationaux. Cette question est d'autant plus cruciale pour les cégeps de régions éloignées qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, sont confrontés à une baisse importante d'effectifs étudiants. Le recrutement d'étudiants à l'étranger leur apparaît alors comme une des rares solutions afin de remédier à cette baisse, de maintenir leur financement ainsi qu'une offre de cours régulière et diversifiée.

Afin d'éclairer ce point, en recourant à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous avons demandé à trois établissements de régions éloignées de faire état des ressources dédiées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux : le campus de Gaspé du Cégep de la Gaspésie et des Îles, le Cégep de Matane et le Cégep de Saint-Félicien.

Il n'est pas aisé de calculer de manière exhaustive les dépenses relatives aux mesures mises en place pour les étudiants internationaux. Certains des services offerts relèvent de mesures plus vastes qui s'adressent à l'ensemble des étudiants des établissements. Il n'est donc pas nécessaire de tenir compte de ces dépenses puisque l'inscription d'étudiants internationaux augmente les effectifs étudiants en général et, par conséquent, les allocations offertes aux cégeps. Cela dit, il est possible que certains de ces services soient particulièrement sollicités par les étudiants

---

<sup>67</sup> ÉCOBES, *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, op. cit., p. 66.

internationaux, et les ressources qui s’y rattachent sont alors rendues invisibles. De même, bien que certaines mesures soient destinées spécifiquement aux étudiants internationaux, il est possible que les dépenses soient comptabilisées dans une enveloppe plus générale ou encore, dans le cas des données obtenues dans le cadre de notre demande d’information, que les cégeps aient tout simplement omis de signaler certaines dépenses. Par exemple, le Cégep de Saint-Félicien ne déclare aucune dépense en ce qui concerne l’accueil des étudiants internationaux, alors qu’un transport nolisé leur est pourtant offert pour les transporter de l’aéroport international de Montréal à l’établissement d’enseignement.

Les informations suivantes sont donc présentées sous toutes réserves, à titre indicatif, dans le but de donner une idée générale des ressources liées aux mesures de recrutement, d’accueil et d’accompagnement des étudiants internationaux. Le tableau suivant présente les ressources déclarées par les établissements qui sont spécifiquement accordées aux étudiants internationaux, soit le personnel en « équivalent temps complet » (ETC), qu’il s’agisse des activités de recrutement ou d’accueil et d’accompagnement, les dépenses liées aux salaires combinés qui en découlent ainsi que les dépenses liées au recrutement – comme les frais de missions à l’étranger – et aux activités d’accueil.

**Tableau 9.** Ressources consacrées aux mesures de recrutement, d’accueil et d’accompagnement des étudiants internationaux, trois cégeps de régions éloignées, 2015-2016 à 2019-2020

<b>Cégep Gaspésie-Îles (Campus de Gaspé)</b>	<b>Activités</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
Personnel (ETC)	Recrutement	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
	Accueil et accompagnement	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90
Salaires combinés (\$)		93 242,50	96 354,36	99 865,14	101 869,84	104 091,68
Autres dépenses (\$)	Recrutement	21 695,40	24 715,27	39 406,82	46 932,35	60 189,89
	Accueil	24 593,17	11 412,65	19 538,61	14 294,38	10 418,32
<b>TOTAL (\$)</b>		<b>139 531,07</b>	<b>132 482,28</b>	<b>158 810,57</b>	<b>163 096,57</b>	<b>174 699,89</b>

<b>Cégep de Matane</b>	<b>Activités</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
Personnel (ETC)	Recrutement	1,45	2,28	2,74	3,10	3,50
	Accueil et accompagnement	-	-	-	-	-
Salaires combinés (\$)		108 953,09	153 090,24	176 518,78	197 528,98	247 426,77
Autres dépenses (\$)	Recrutement	39 704,93	43 611,27	46 412,33	46 756,76	68 971,89
	Accueil	10 950,00	10 950,00	13 687,50	8 212,50	18 600,00
<b>TOTAL (\$)</b>		<b>159 608,02</b>	<b>207 651,51</b>	<b>236 618,61</b>	<b>252 498,24</b>	<b>334 998,66</b>

<b>Cégep de Saint-Félicien</b>	<b>Activités</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
Personnel (ETC)	Recrutement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Accueil et accompagnement	-	-	-	0,40	0,90
Salaires combinés (\$)		79 209,95	107 858,76	83 496,98	141 965,95	172 222,41
Autres dépenses (\$)	Recrutement	12 093,11	15 008,83	4 715,98	24 112,68	47 908,50
	Accueil	-	-	-	-	-
<b>TOTAL (\$)</b>		<b>91 303,06</b>	<b>122 867,59</b>	<b>88 212,96</b>	<b>166 078,63</b>	<b>220 130,91</b>

Source : Données obtenues auprès des établissements concernés.

Comme on le voit, ces dépenses sont en hausse pour les dernières années. Pour l’année scolaire 2019-2020, le total des dépenses liées au recrutement, à l’accueil et à l’accompagnement des



étudiants internationaux s'élève à près de 174 700 \$ pour le campus Gaspé du Cégep de la Gaspésie et des Îles, à 335 000 \$ pour le Cégep de Matane et à 220 100 \$ pour le Cégep de Saint-Félicien.

Il s'agit de montants qui demeurent raisonnables, mais les ressources mises à la disposition de ces établissements dans le cadre du modèle d'allocation des ressources aux cégeps se révèlent insuffisantes. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, après l'abolition du PIEQ en 2011-2012, les cégeps ne disposaient plus d'aucune enveloppe spécifique pour le recrutement d'étudiants internationaux. Ce n'est qu'avec la révision du modèle d'allocation qui est entrée en vigueur en 2019-2020 qu'une nouvelle enveloppe a été mise en place. Celle-ci s'élève à 50 000 \$ pour l'ensemble des cégeps, auxquels s'ajoutent 40 000 \$ pour 17 cégeps affectés par une baisse importante d'effectifs étudiants, dont font partie les trois cégeps mentionnés. Ces derniers disposent d'une allocation de 90 000 \$ pour leurs activités de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

À ce montant, il faut ajouter la part de 10 % des frais de scolarité imposés aux étudiants internationaux, lorsque ceux-ci ne sont pas exemptés de ces droits, ce qui est très souvent le cas pour les cégeps de régions éloignées. De fait, dans les rapports financiers que nous avons consultés, les droits de scolarité perçus par ces cégeps pour l'année 2019-2020 se limitent à 51 164 \$ pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles (campus de Montréal exclu), à 45 445 \$ pour le Cégep de Saint-Félicien et aucun montant n'est déclaré pour le Cégep de Matane (12 238 \$ pour l'année précédente, en 2018-2019). À notre connaissance, les montants déclarés dans les rapports financiers des cégeps en ce qui concerne les droits de scolarité des étudiants internationaux précèdent la récupération de 90 % à laquelle procède ensuite le MEES. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles et le Cégep de Saint-Félicien ne conserveraient donc que des sommes dérisoires, soit respectivement 5 116 \$ et 4 545 \$<sup>68</sup>.

Ainsi, les trois cégeps mentionnés disposeraient chacun d'une somme inférieure à 100 000 \$ pour couvrir les dépenses liées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux, alors que ces dépenses peuvent facilement être deux fois, voire trois fois plus élevées. Qui plus est, compte tenu de leur dimension réduite, ces cégeps ne disposent pas de la possibilité d'absorber cet écart au niveau des dépenses par des économies d'échelles, envenimant ainsi une situation financière déjà précaire.

Par conséquent, comme nous l'avons vu dans le second chapitre, le recrutement d'étudiants à l'étranger permet certes à ces établissements de remédier aux baisses importantes d'effectifs étudiants auxquelles ils sont confrontés, et ainsi de maintenir leur financement de façon à assurer une offre d'enseignement régulière et diversifiée. Mais, pour ce faire, ils doivent cependant consacrer une part de leur financement qu'ils ne sont pas en mesure de récupérer, si bien qu'il en résulte une compression de leurs capacités financières, le budget général dont ils disposent se trouvant amputé de la différence entre les sommes dépensées et les sommes obtenues pour ces activités. Comme nous l'avons signalé, il s'agit d'informations présentées sous toutes réserves, qui revêtent un caractère provisoire, si bien qu'une enquête plus approfondie serait nécessaire afin de mieux éclairer la situation. Cela dit, on peut très

---

<sup>68</sup> Les rapports financiers des cégeps pour l'année 2019-2020 sont désormais disponibles en ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/regles-budgetaires-et-reddition-de-comptes/rapport-financier-annuel/>.

raisonnablement conclure à un manque de financement en ce qui concerne le recrutement d'étudiants internationaux pour les cégeps de régions éloignées.

### **3.4. En résumé**

Le portrait des activités internationales réalisé par la Fédération des cégeps permet de constater un intérêt grandissant des cégeps à l'égard du recrutement d'étudiants internationaux et une intensification des mesures mises en place pour assurer ce recrutement et optimiser l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux. De même, à travers les études réalisées par ÉCOBES, nous avons pu constater à quel point ces mesures sont appréciées par les étudiants internationaux, qu'elles favorisent leur intégration ainsi que leur réussite. Bien que provisoires, ces études permettent déjà de dégager certains points forts, notamment en ce qui concerne l'accueil et la disponibilité des informations et des personnes-ressources, mais aussi quelques points faibles, comme la préparation avant l'arrivée au pays et les collaborations établies entre les établissements et les autres acteurs des communautés d'accueil. Toutefois, tant en ce qui concerne les points forts que les points faibles, on remarque l'importance que revêtent les mesures d'accueil et d'accompagnement destinées aux étudiants internationaux afin d'optimiser leur expérience étudiante et de favoriser leur réussite. Cependant, ces mesures, tout comme le recrutement lui-même, impliquent la mobilisation de ressources qui ne sont pas négligeables, particulièrement pour les cégeps de régions éloignées.

Or, les mesures de soutien au recrutement d'étudiants internationaux, qu'il s'agisse de la politique tarifaire et des exemptions accordées en matière de droits de scolarité ou encore des enveloppes octroyées en la matière par le MEES, se révèlent insuffisantes afin de couvrir les dépenses qui s'y rattachent. Pour les cégeps de régions éloignées qui sont particulièrement affectés par des baisses d'effectifs étudiants, le recrutement d'étudiants internationaux permet de maintenir leurs effectifs à flot ainsi que le financement qui s'y rattache. Ce recrutement leur apparaît alors indispensable afin de s'acquitter de leur mission première qu'est l'enseignement, voire pour assurer leur survie, leur permettant de maintenir une offre de cours et de programmes régulière et diversifiée. Cependant, puisque les mesures de soutien se révèlent insuffisantes, les dépenses liées aux pratiques de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux exercent une pression sur leur finance en amputant les budgets dont ils disposent pour assurer leur mission.

## CHAPITRE IV

# Recommandations

L'augmentation soutenue des effectifs d'étudiants internationaux depuis les dix dernières années et les deux tendances qui se dessinent dans la région de Montréal et dans certaines régions éloignées nous contraignent aujourd'hui à repenser les orientations, la planification et l'encadrement du recrutement d'étudiants à l'étranger. Nous sommes, en quelque sorte, à la croisée des chemins, et il importe de mieux baliser la voie que nous serons amenés à poursuivre dans les prochaines années. Au cours des derniers mois, les manchettes des journaux ont abondamment fait état d'un ensemble de pratiques douteuses et compromettantes pour l'ensemble des réseaux au niveau collégial. Les recommandations que l'on trouve dans ce chapitre visent à contribuer au travail d'éclaircissement, de balisage et d'encadrement que rendent nécessaires les événements récents et les tendances analysées. Il s'agit de paramètres généraux et essentiels qui se dégagent de l'analyse réalisée dans les chapitres précédents et qui s'inspirent de la littérature existante. Ces recommandations visent à mieux encadrer les mesures qui se rattachent au recrutement d'étudiants internationaux, et cela tout en reconnaissant et respectant l'autonomie des établissements collégiaux en la matière.

### 4.1. Prioriser la mission d'enseignement et mieux structurer le recrutement

En premier lieu, il nous semble nécessaire de clarifier les objectifs en ce qui concerne le recrutement d'étudiants internationaux. À l'heure actuelle, ces objectifs oscillent entre deux finalités. La première relève d'objectifs humanistes comme l'ouverture sur le monde, le partage d'expériences interculturelles et le rayonnement de la culture et des savoirs de la société québécoise, ce qui est entièrement compatible avec la mission d'enseignement des établissements collégiaux. La seconde relève d'objectifs plus pragmatiques comme le fait de remédier aux baisses des effectifs étudiants ou de répondre à des besoins ciblés en main-d'œuvre. Sans être incompatibles avec la première mission, ces objectifs se révèlent toutefois secondaires et ne doivent pas compromettre la mission première des établissements collégiaux.

Autrement dit, en ce qui concerne le recrutement d'étudiants internationaux, il faut établir un ordre de priorité très clair qui consiste à prioriser la mission d'enseignement des établissements collégiaux et les objectifs qui s'y rattachent et lui subordonner les objectifs plus pragmatiques, mais secondaires. Non pas que ces objectifs ne soient pas louables ou ne puissent pas cohabiter avec la mission d'enseignement. Il s'agit plutôt de s'assurer qu'aucun sacrifice ne soit fait, en cherchant à les atteindre, du côté de la qualité des formations offertes et des mécanismes d'accueil et d'intégration mis en place pour les étudiants internationaux. Cependant, il faut prendre garde que les orientations pragmatiques ne deviennent que des activités commerciales. Le danger de la marchandisation de l'éducation pointe et il faudrait un examen plus approfondi pour établir l'ampleur des pressions qui s'exercent et qui accentuent les tensions entre les deux finalités.

En fait, cet ordre de priorité renvoie, pour le réseau public, au sens même de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, où il est stipulé dès le deuxième article que les collèges ont pour finalité « de dispenser l'enseignement général et professionnel de niveau collégial »<sup>69</sup>. En fait, ce n'est que plus tardivement, dans les années 1990, qu'on officialisa un rôle que jouaient déjà les cégeps quant au développement de leur région, notamment par la formation de la main-d'œuvre ou par la recherche et l'innovation technologique<sup>70</sup>. On ajouta alors, au sixième article de cette loi, qu'un collègue « *peut en outre* » :

contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région<sup>71</sup>.

Au sujet des collèges régionaux et, plus particulièrement, des différents collèges constituants qui en font partie, on peut également lire plus loin dans la loi que le « collègue constituant est un établissement d'enseignement chargé de mettre en œuvre les programmes d'études collégiales que le collègue régional lui confie », à quoi il est ajouté par la suite qu'il « est également destiné à collaborer au développement social et culturel de la région qu'il dessert »<sup>72</sup>.

Or, en ce qui concerne les étudiants internationaux, il nous semble fondamental de réitérer le caractère premier de la mission d'enseignement des collèges en rapport à la mission secondaire que constitue le développement régional. Cela implique de remettre en question l'orientation stratégique actuelle, qui n'est pas entièrement assumée, en ce qui concerne les cégeps de régions éloignées : sous prétexte que cela permet de répondre à des besoins ciblés en main-d'œuvre et de remédier à la baisse des effectifs étudiants, on contraint ces cégeps à recruter des étudiants à l'étranger pour assurer le maintien de leur financement et une offre de formation régulière et diversifiée en région. C'est alors l'ordre des deux missions des cégeps qui se trouve subrepticement inversé, le recrutement d'étudiants étrangers qui permet de contribuer au développement régional devient une condition *sine qua non* du maintien de leur mission première qu'est l'enseignement, voire de leur survie elle-même.

La révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps qui est entrée en vigueur en 2019-2020 a certainement permis d'améliorer les choses pour les cégeps de régions en déterminant différents paliers de financement en fonction de la taille des cégeps, ce qui permet aux plus petits d'entre eux d'accéder à un meilleur financement pour leurs opérations de base. Cependant, un manque de financement persiste en ce qui concerne les mesures de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

De même, cet ordre de priorité doit clairement être affirmé en ce qui concerne le réseau privé des collèges. Le nouveau « modèle d'affaires » qui se met en place dans la région de Montréal doit être encadré et modéré dans le but d'assurer une expérience étudiante optimale qui respecte le niveau d'exigence du système collégial dans son ensemble. En effet, compte tenu de la croissance très rapide du nombre d'étudiants internationaux dans le réseau privé non subventionné, il devient essentiel de valider la qualité des structures d'accueil, des installations

---

<sup>69</sup> QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>70</sup> Sébastien Piché, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2011, p. 108-109.

<sup>71</sup> QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 22-23.

mises à la disposition des étudiants et des formations offertes, quitte à freiner et modérer la croissance des effectifs en conséquence. De plus, il faut ici remettre en question la croissance rapide des inscriptions pour des formations de courtes durées qui relèvent d'une logique marchande et qui, par leur brièveté, ne permettent pas une expérience d'études optimale et une intégration pleine et entière à la communauté d'accueil.

Cette recommandation générale portant sur l'ordre de priorité abonde dans le sens des préoccupations et des recommandations mises de l'avant par le CSE. Dans un avis produit en 2013, le Conseil s'est intéressé au processus d'internationalisation au niveau de l'enseignement collégial sous deux volets distincts, soit l'internationalisation de la formation et l'« attractivité » des formations collégiales pour les étudiants internationaux. Dans le cadre du second volet de cette étude, on peut lire :

Le Conseil constate que les visées particulières du gouvernement du Québec en matière de recrutement d'étudiants internationaux à l'enseignement collégial débordent du domaine de l'enseignement. En fait, les mesures destinées à ce recrutement sont d'abord conçues pour combler les besoins du Québec au regard du nombre de places disponibles dans les programmes techniques connaissant une pénurie de main-d'œuvre, et ce, dans les collèges situés dans des régions qui présentent une baisse démographique. Subsidiairement, elles visent également à raffermir les liens entre le Québec et certains marchés prometteurs, tels que l'Asie, les Amériques et les pays de la francophonie<sup>73</sup>.

À cet égard, le Conseil propose un changement de paradigme, une nouvelle orientation qui consiste à miser sur « la qualité des formations comme élément distinctif » ou encore de « passer d'un impératif de survivance des établissements à la promotion et à la reconnaissance de la qualité des formations collégiales »<sup>74</sup>. Nous pensons pour notre part qu'il ne faut pas seulement miser sur la qualité de l'enseignement du niveau collégial comme élément « distinctif » ou « attractif » pour en faire la promotion auprès des étudiants internationaux. Il faut plutôt en réitérer la priorité en tant que mission première, et cela dans le cadre même du recrutement d'étudiants à l'étranger.

Pour les étudiants internationaux, cette priorité accordée à la qualité de l'enseignement implique de favoriser les programmes de longues durées (DEC) et la mise en place de mesures d'accueil et d'accompagnement qui permettent d'optimiser leur expérience étudiante au Québec. Comme nous l'avons vu, ces mesures sont non seulement fortement appréciées par les étudiants internationaux, elles représentent à leurs yeux un gage de leur intégration et de leur réussite. En fait, ces mesures qui relèvent de la finalité qu'est l'enseignement favorisent non seulement l'intégration et la réussite des étudiants internationaux, elles entraînent également, de façon indirecte, des effets bénéfiques au niveau des objectifs qui, disons-nous, doivent demeurer secondaires, comme la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée. Raison de plus, nous semble-t-il, pour insister sur l'ordre de priorité que nous mettons de l'avant.

Près de vingt années nous séparent maintenant du document d'orientation stratégique du gouvernement du Québec au sujet de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, *Pour réussir l'internationalisation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. Compte tenu de la croissance très importante des effectifs d'étudiants internationaux au cours des dernières années, il ne serait pas trop tôt pour en proposer une nouvelle mouture, une version améliorée qui

---

<sup>73</sup> CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 92.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 93.

affirmerait cette fois clairement la priorité qu'est la mission d'enseignement sur les considérations plus pragmatiques qui constituent des objectifs louables, mais secondaires.

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec réitère, en matière de recrutement d'étudiants internationaux, la priorité de la mission d'enseignement des établissements collégiaux sur des objectifs secondaires comme le fait de remédier aux baisses d'effectifs ou de satisfaire des besoins ciblés en main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et pour certaines régions.

En outre, pour assurer la mise en place de cet ordre de priorité, il faut que le gouvernement du Québec se dote d'une instance structurelle appropriée. Pour le réseau public, plusieurs fonctions qui se rattachent au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux ont été progressivement déléguées à la DAI de la Fédération des cégeps. Cette dernière assure désormais un rôle névralgique : elle documente les activités internationales, elle répertorie et centralise sur son site Internet des informations importantes pour les étudiants internationaux, elle participe aux grandes rencontres internationales et organise des missions à l'étranger, elle offre de l'expertise et de l'accompagnement aux cégeps et elle assure la gestion de certains programmes d'exemption et de bourses destinés aux étudiants internationaux.

En ce sens, la Fédération des cégeps joue donc un rôle névralgique en ce qui concerne l'internationalisation de l'enseignement au niveau collégial, et on peut reconnaître et apprécier l'intérêt pour les cégeps de disposer d'une telle instance qui permet d'assurer un minimum de coordination et de mutualisation des ressources pour ce qui est du recrutement d'étudiants à l'étranger. Cela dit, la Fédération des cégeps n'en demeure pas moins un groupe d'intérêts qui n'a pas de reddition de compte à faire devant l'Assemblée nationale et qui n'est pas assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En outre, les objectifs secondaires comme le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée ou le fait de remédier aux baisses d'effectifs étudiants débordent le périmètre d'activité des cégeps. De fait, ces objectifs rejoignent et correspondent aux missions propres à d'autres instances étatiques comme Emploi-Québec, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) et le MEES.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement du Québec devrait rapatrier plusieurs fonctions déléguées à la Fédération des cégeps en matière de recrutement d'étudiants à l'étranger pour les regrouper dans une instance gouvernementale qui permettrait de coordonner avec plus de cohérence, au niveau national, les ressources et les efforts déployés en la matière.

## Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec rapatrie les fonctions déléguées à la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps en matière de recrutement à l'étranger pour assurer plus de transparence dans l'information, une reddition de compte devant l'Assemblée nationale et un meilleur arrimage avec les orientations gouvernementales.

### 4.2. Équilibrer les établissements fréquentés pour la langue d'enseignement

La tendance en ce qui concerne la langue d'enseignement des collèges qui accueillent les étudiants internationaux se révèle préoccupante. Historiquement, compte tenu des ententes établies avec la France et d'autres pays de la francophonie, une part importante des étudiants internationaux était inscrite dans des établissements dont la langue d'enseignement est le français. Dans les dernières années, le recrutement d'étudiants internationaux s'étant étendu et intensifié, notamment du côté des pays de l'Asie, la proportion d'étudiants internationaux qui sont inscrits dans des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais a augmenté de façon très importante.

Comme on a pu le constater au deuxième chapitre, cette augmentation est spectaculaire. Pour l'ensemble des réseaux de niveau collégial au Québec, la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans des établissements ou des sections d'établissements bilingues dont la langue d'enseignement est l'anglais est passée de 25,5 % à 48,2 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 54,6 % (graphique 4). Il s'agit là toutefois d'une tendance qui se concentre essentiellement dans la région de Montréal. En effet, tous réseaux confondus, cette proportion est passée dans la région de Montréal de 42,8 % à 66,5 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 71,7 % (graphique 9).

Bien que cette tendance soit plus élevée dans le réseau privé non subventionné, elle demeure néanmoins tout aussi préoccupante, bien que moins accentuée, du côté du réseau public et du réseau privé subventionné, tous deux financés publiquement. Pour ces deux réseaux combinés au Québec, la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans des établissements ou des sections d'établissements bilingues dont la langue d'enseignement est l'anglais est passée de 26,7 % à 43,3 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 43,9 % (graphique 5). Dans la région de Montréal, toujours pour ces deux réseaux, cette proportion est passée de 48,0 % à 66,2 % de 2011 à 2018. En 2019, d'après les données provisoires, elle se situe à 67,9 % (graphique 10).

Or, il convient ici de rappeler que, selon le Recensement de 2016, la population du Québec dont la langue maternelle est le français s'élève à 78,0 %, en baisse de 3,5 points de pourcentage depuis 1996, contre 8,1 % pour l'anglais et 13,8 % pour ce qui est des langues non officielles<sup>75</sup>.

<sup>75</sup> Statistique Canada, Tableau 15-10-0003-01, *Population selon la langue maternelle et la géographie*, 1951 à 2016, en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1510000301>.

Ainsi, la proportion d'étudiants internationaux qui fréquente des collèges dont la langue d'enseignement est l'anglais, par opposition au français, est très loin de représenter la réalité linguistique et culturelle du Québec. De fait, cela participe et accentue une tendance plus générale en ce qui concerne l'augmentation des inscriptions dans les établissements collégiaux dont la langue d'enseignement est l'anglais, dont la proportion est passée de 17,2 % à 19,7 % de 2011 à 2018, pour atteindre 20,9 % d'après les données provisoires de 2019<sup>76</sup>.

Il est évidemment souhaitable de diversifier les pays d'où proviennent les étudiants internationaux qui réalisent des projets d'études au Québec. Cela contribue à assurer une plus grande ouverture sur le monde et à multiplier les expériences interculturelles et le partage de savoirs. Cependant, si la majorité des étudiants internationaux qui viennent étudier au Québec le font dans la langue de Shakespeare, nous nous éloignons alors de façon importante de la possibilité d'une intégration pleine et entière à la société d'accueil tout comme du rayonnement à l'étranger de la culture et des savoirs du Québec. Et, la chose est d'autant plus préoccupante lorsque, dans le cas du réseau public et du réseau privé subventionné, les fonds publics se trouvent mobilisés dans cette voie.

Ainsi, au niveau du réseau public et du réseau privé subventionné, il conviendrait de s'assurer que les proportions d'étudiants internationaux qui s'inscrivent dans des établissements dont la langue d'enseignement est le français et ceux dont la langue d'enseignement est l'anglais soient représentatives de la réalité linguistique et culturelle du Québec.

Pour ce faire, il est possible de recourir à des méthodes incitatives, comme cela se pratique déjà en partie pour ce qui est des exemptions accordées aux étudiants internationaux en matière de droits de scolarité. Il est possible de bonifier ces exemptions et aussi, plutôt que de demeurer dans la logique du tout ou rien, d'exempter une partie importante de ces droits et non la totalité, et cela afin d'élargir le bassin d'étudiants qui peuvent en bénéficier. Il conviendrait également de bonifier les enveloppes offertes aux établissements d'enseignement pour le recrutement d'étudiants à l'étranger qui s'inscrivent dans des établissements dont la langue d'enseignement est le français.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec mette en place des mesures incitatives afin que la langue d'enseignement des établissements fréquentés dans le réseau collégial public et dans le réseau privé subventionné par les étudiants internationaux reflète davantage, en proportion, la réalité linguistique et culturelle du Québec.

---

<sup>76</sup> Données calculées à partir des tableaux obtenus du MEES.



### 4.3. Ralentir et encadrer la nouvelle tendance à Montréal

La tendance que l'on observe dans la région de Montréal a cours des dernières années a été déclenchée à l'initiative d'un petit réseau d'entrepreneurs dont les pratiques, en apparence douteuses, ont entraîné leur lot de poursuites et d'enquêtes. À l'heure actuelle, l'Unité permanente anticorruption enquête sur les pratiques de certains de ces entrepreneurs pour des événements qui se seraient produits entre 2014 et 2016 à la Commission scolaire Lester B. Pearson en lien au recrutement d'étudiants internationaux. De même, l'Agence des services frontaliers du Canada enquête sur le rôle joué par certains intermédiaires pour ce qui est du recrutement d'étudiants à l'étranger. Quant au gouvernement du Québec, le MEES et le MIFI enquêtent également sur plusieurs établissements dont les effectifs d'étudiants internationaux ont radicalement augmenté dans les dernières années<sup>77</sup>.

Le temps nous dira ce qui ressortira de ces différentes enquêtes, mais au-delà des pratiques douteuses qui en sont l'objet, ce qui apparaît le plus préoccupant est le nouveau « modèle d'affaires » qui est en émergence : la vente à prix élevés de formations de courtes durées offertes en anglais et le recours à des firmes privées qui jouent le rôle d'intermédiaires pour assurer le recrutement d'étudiants à l'étranger, en recevant en contrepartie une commission importante et en mobilisant comme argument de vente les avantages que confèrent ces programmes d'études sur le processus d'immigration. Il s'agit là d'une version agressive de commercialisation de l'enseignement supérieur qui doit faire l'objet d'un encadrement.

Il est raisonnable de penser que la rapidité fulgurante à laquelle augmentent les inscriptions des étudiants internationaux dans les établissements qui ont recours à ce modèle d'affaires peut s'opérer au détriment de l'enseignement dispensé. Or, il faut s'assurer du maintien de la qualité des infrastructures et de l'enseignement offerts par ces établissements. Il en va non seulement de la qualité de l'expérience des étudiants internationaux, mais aussi de l'image de l'ensemble des établissements collégiaux du Québec qui pourrait en pâtir à l'étranger. À cet égard, le gouvernement du Québec a une capacité d'intervention. Il peut limiter les quotas d'inscription reconnus aux établissements privés, révoquer leurs permis, voire modifier la *Loi sur l'enseignement privé*.

Cela dit, il ne s'agit pas seulement d'établissements privés non subventionnés puisque ces derniers ont entraîné dans leur sillon un ensemble d'autres établissements privés subventionnés et publics. C'est le cas notamment du Campus de Montréal qui est né en 2015 d'un partenariat entre un collège public et un collège privé non subventionné, soit le Cégep de la Gaspésie et des Îles et le Collège Matrix. Il existe entre les deux établissements un partage des responsabilités : le premier s'occupe des admissions, de la pédagogie et de l'encadrement du personnel enseignant, tandis que le second s'occupe du recrutement, de la vie étudiante, des équipements et des locaux. Comme mentionné précédemment, Campus Montréal offre exclusivement des formations de courtes durées en anglais, soit des attestations d'études

---

<sup>77</sup> Romain Schué, « Vives critiques contre le recrutement intensif d'étudiants indiens au privé, *Radio-Canada* », 17 novembre 2020, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1750261/inde-etudiants-quebec-college-canada-critiques> ; Marco Fortier, « Étudiants internationaux : Québec serre la vis aux collèges privés », *Le Devoir*, 27 novembre 2020 ; Lisa-Marie Gervais et Marco Fortier, « Des étudiants étrangers pour remplir les coffres de collèges privés québécois », *Le Devoir*, 19 décembre 2020.

collégiales (AEC), exclusivement à des étudiants internationaux dont le nombre s'élèvent à plus de 1 700 selon les données provisoires de 2019.

En 2020, le responsable de cette initiative soutenait que ce campus n'engage pas de fonds publics puisque les étudiants assument la totalité des frais de scolarité qui s'élèvent à 14 800 \$ par année pour une AEC. Il se vantait par ailleurs du fait que ces opérations permettent de dégager 1 M\$ qui peuvent être réinvestis dans les autres campus<sup>78</sup>. Or, ce genre d'aventure à vocation commerciale n'entre d'aucune façon dans la mission d'un collège de région comme le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Cela ne relève ni de sa mission d'enseignement ni de celle du développement de sa région. Cette initiative devrait être entièrement abandonnée au privé tout en faisant l'objet d'un encadrement étroit. De fait, elle constitue avant tout le symptôme malheureux d'un sous-financement des cégeps de régions éloignées.

#### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec freine et encadre judicieusement la croissance des inscriptions d'étudiants internationaux dans les établissements privés subventionnés et non subventionnés afin d'assurer le maintien de la qualité des infrastructures et de l'enseignement offerts. Les places pour les étudiants internationaux devraient être contingentées afin d'assurer une croissance viable et ajustées, en proportion, afin de mieux représenter la réalité linguistique et culturelle du Québec.

#### **4.4. Assurer le plein financement des cégeps de régions éloignées pour le recrutement d'étudiants à l'étranger**

Pour des raisons qui relèvent de la diplomatie, de l'immigration et des besoins en main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs techniques, le gouvernement a mis en place tout un système d'exemptions des droits de scolarité normalement imposés aux étudiants internationaux. Pour l'année 2018-2019, dans le réseau public, ces exemptions représentaient plus de 51 M\$. Les collèges de régions éloignées qui sont confrontés depuis plusieurs années à des baisses importantes d'effectifs étudiants sont alors encouragés à recruter des étudiants à l'étranger pour remédier à ces baisses d'effectifs et ainsi accéder à ces fonds. On reporte alors sur les épaules des cégeps de régions éloignées le fardeau des efforts nécessaires pour recruter des étudiants à l'étranger. Or, le système tarifaire en matière de droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux implique que les étudiants exemptés de droits de scolarité soient traités de la même manière que les étudiants résidents du Québec. Par conséquent, ces cégeps ne peuvent conserver la part de 10 % des droits de scolarité qui est normalement prévue au système tarifaire afin de compenser les dépenses encourues pour le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux.

<sup>78</sup> Marco Fortier, « Le cégep de la Gaspésie s'enracine en anglais à Montréal », *Le Devoir*, 4 février 2020.

Depuis l'année 2019-2020, tous les cégeps bénéficient désormais d'une enveloppe de 50 000 \$ pour encourager le recrutement d'étudiants à l'étranger, et celle-ci est bonifiée de 40 000 \$ pour les cégeps confrontés à une baisse importante d'effectifs étudiants, comme c'est le cas dans les régions plus éloignées. Ce supplément représente toutefois, il faut en convenir, une somme assez limitée. Or, cela devient d'autant plus problématique puisque, étant donnée leur taille réduite, les cégeps de régions éloignées ne peuvent diluer et absorber ces dépenses au sein de leur budget général ou encore bénéficier d'économies d'échelles, et cela alors même qu'ils se trouvent contraints de recruter des étudiants à l'étranger pour remédier aux baisses d'effectifs et maintenir leur financement. De fait, comme nous avons pu le constater à partir de la situation de trois cégeps de régions éloignées, les dépenses qui sont spécifiquement consacrées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux peuvent facilement représenter le double, voire le triple des fonds auxquels ils parviennent à accéder à cet effet, l'écart se traduisant alors par une compression équivalente de leur budget d'ensemble. On les pousse ainsi vers une pente glissante et dangereuse.

Les données auxquelles nous avons eu accès pour établir cet écart entre les sommes reçues et dépensées afin d'assurer le recrutement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux demeurent provisoires et une enquête plus détaillée serait nécessaire afin d'éclairer plus en détail la situation et le manque à gagner des cégeps. Cependant, on peut déjà conclure à la nécessité de bonifier les enveloppes reçues par les cégeps afin de combler cet écart.

#### **Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec établisse et rende public un bilan financier approfondi de la situation des cégeps en matière de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux afin de déterminer une formule qui permettra à l'avenir d'en assurer un financement adéquat et en fonction d'objectifs déterminés.

### **4.5. Standardiser les pratiques d'accueil et d'accompagnement**

À partir des études réalisées par ÉCOBES, nous avons pu constater à quel point, pour ce qui est des points forts, les mesures d'accueil et d'accompagnement sont appréciées par les étudiants rencontrés et favorisent à leurs yeux leur intégration et leur réussite. C'est notamment le cas pour ce qui est de l'accueil à l'aéroport et pour les activités organisées au cours de la première semaine à l'arrivée, ainsi que pour la disponibilité des informations et des personnes-ressources qui leur sont consacrées. Il s'agit là de pratiques exemplaires qui doivent toutefois constituer des normes de base en ce qui concerne les étudiants internationaux. Pour ce qui est des points faibles, nous avons pu constater l'existence de lacunes au niveau de la préparation avant l'arrivée au pays ainsi qu'en ce qui concerne la collaboration avec les différents acteurs des communautés d'accueil.

Or, la préparation est un élément absolument essentiel dans la mesure où elle permet aux étudiants internationaux de mieux anticiper la réalité à laquelle ils seront confrontés au cours de leurs d'études, ce qui permet de réduire leur stress et de favoriser leur intégration et leur réussite<sup>79</sup>. De même, la collaboration avec les communautés locales est absolument essentielle afin de favoriser leur intégration, et cela aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement. En ce qui concerne les établissements, la sensibilisation auprès de l'ensemble de la communauté et les pratiques de jumelage avec des étudiants locaux, à l'intérieur et à l'extérieur des cours, peuvent certainement améliorer la situation. En ce qui concerne la communauté extérieure aux établissements, la mise en place de collaborations est essentielle et doit mobiliser différents acteurs : les particuliers, les entreprises, les organisations locales et la municipalité. Il faut notamment que les étudiants internationaux puissent trouver des lieux de stage et d'emplois. Cela est vrai pour optimiser leur expérience étudiante, mais si l'on souhaite – comme on le prétexte pour justifier les mesures de soutien au recrutement d'étudiants à l'étranger – favoriser la rétention en région d'une main-d'œuvre qualifiée, c'est une multitude d'acteurs qui doit être mobilisée. Les efforts en matière de rétention des étudiants internationaux ne peuvent reposer que sur les épaules des établissements d'enseignement.

De façon plus générale, comme cela a été suggéré par d'autres organismes et dans le Rapport Demers lui-même, il est essentiel d'établir des normes minimales, des standards de base au niveau national en ce qui concerne les pratiques d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux<sup>80</sup>. Les établissements peuvent ensuite colorer ces pratiques à leur guise et faire preuve d'originalité dans leur mise en œuvre, mais les établissements qui sont actifs en ce qui concerne le recrutement d'étudiants internationaux doivent se conformer à des normes minimales. Ces standards nationaux devraient être déterminés en mobilisant l'expertise du MIFI et en collaboration avec l'ensemble de parties prenantes au niveau collégial. Ils devraient couvrir les différents éléments suivants : l'accessibilité des informations, la préparation, l'accueil, l'accompagnement, la disponibilité de personnes-ressources et la collaboration avec la communauté locale.

Pour ce qui est de la transparence et de l'accessibilité des informations, il faut reconnaître les efforts déjà réalisés, au niveau du réseau public, par la Fédération des cégeps. La mise en place du site Les cégeps du Québec permet en effet aux étudiants internationaux d'accéder en plusieurs langues (français, anglais, espagnol et portugais) à une information complète et centralisée sur l'enseignement et les programmes offerts, sur le réseau et ses constituantes (descriptions des régions et des cégeps), sur les coûts reliés aux études et sur les différents programmes d'exemption des droits de scolarité et de bourses qui leur sont offerts. D'autres initiatives du genre, où les ressources sont mises en commun et mutualisées, pourraient également être mises en place, par exemple en ce qui concerne l'accueil à l'aéroport et le transport des étudiants internationaux vers leurs établissements respectifs.

---

<sup>79</sup> ÉCOBES, *Enjeux et défis de l'adaptation*, op. cit., p. 38.

<sup>80</sup> FNEEQ, *L'internationalisation de l'enseignement supérieur*, op. cit., p. 78 ; CSE, *Un monde de possibilités*, op. cit., p. 100 ; Guy Demers, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, op. cit., p. 3.

### Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, les différents établissements collégiaux et les autres parties prenantes, établisse au niveau national des normes minimales en ce qui concerne les mesures d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

## 4.6. Diversifier les tactiques pour les régions éloignées

À l'heure actuelle, une des rares solutions qui s'offre aux cégeps de régions éloignées pour contrer les baisses importantes d'effectifs étudiants auxquelles ils sont confrontés renvoie au recrutement d'étudiants à l'étranger. Nous avons vu de quelle manière ceux-ci étaient alors contraints, pour accéder aux fonds importants qui sont disponibles au niveau du gouvernement pour ce qui est des exemptions accordées pour les droits de scolarité, de recourir à ce recrutement. Toutefois, on peut douter que cette solution unique se révèle viable et souhaitable sur le long terme.

Déjà, les données provisoires de 2019 auxquelles nous avons eu accès font état du poids relatif très élevé d'étudiants internationaux dans certains cégeps de régions éloignées : près de 30 % au Cégep de Saint-Félicien et 35 % au cégep de Matane. Or, si ce poids continue d'augmenter, ce qui est la tendance, on peut se demander à quoi ressembleront ces cégeps dans quelques années, lorsque celui-ci dépassera par exemple les 50 %. Les cégeps parviendront-ils alors à assurer une intégration harmonieuse des étudiants internationaux parmi leurs effectifs et dans leurs régions ? Aussi, la crise actuelle liée à la pandémie de COVID-19 nous montre de façon éclatante le caractère volatil des inscriptions des étudiants internationaux. Ainsi, plutôt que de tout miser sur une solution unique, mieux vaut privilégier la diversité des tactiques pour contrer la baisse des effectifs étudiants. Le recrutement d'étudiants à l'étranger ne devrait constituer qu'une seule des composantes d'une stratégie plus vaste qui miserait également sur la mobilité interrégionale et le recrutement d'étudiants de première génération.

En ce qui concerne la mobilité interrégionale, dans un rapport de 2015 produit en collaboration avec la FECQ, l'IREC proposait la mise en place d'un programme de mobilité interrégionale qui a été officiellement introduit au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour une période d'essai de cinq ans<sup>81</sup>. Ce programme vise à diversifier les parcours d'études et à encourager l'attraction des étudiants vers les cégeps de régions confrontés à des baisses importantes d'effectifs étudiants. Une enveloppe annuelle de 1,4 M\$ a ainsi été mise en place. Les sommes disponibles sont subdivisées par régions et reçues par les cégeps qui peuvent développer et administrer leurs propres programmes en respectant quelques grands paramètres : l'admissibilité d'un étudiant ne peut dépasser la durée normale des études, les étudiants doivent provenir d'une région extérieure à moins d'habiter à plus de 100 km du cégep et ne doivent pas provenir d'une autre région admissible à moins que le programme désiré n'y

<sup>81</sup> Robert Sorel, *Un programme de mobilité étudiante pour les cégeps*, Rapport de recherche de l'IREC, 2015.

soit pas offert, etc. Les bourses offertes aux étudiants par les cégeps admissibles s'élèvent souvent à 3 000 \$ par année<sup>82</sup>.

La période d'essai étant sur le point de se conclure, l'heure est au bilan, mais aucun rapport public n'est annoncé pour le moment par le MEES. Or, un tel bilan doit être rendu public. Compte tenu de ses finalités, la pertinence de ce programme ne fait aucun doute. Reste à savoir s'il a réussi à séduire de nombreux étudiants. Dans la négative, il faudrait lui assurer une plus grande visibilité. À l'heure actuelle, il est difficile de trouver sur Internet l'information relative à ce programme, celle-ci étant diffusée de façon éparse par les différents cégeps admissibles. Or, d'après les règles budgétaires, ces derniers ne peuvent consacrer plus de 10 % des montants reçus à la publicité et à l'administration du programme. Par exemple, les quatre cégeps de la région du Bas-Saint-Laurent se partagent une enveloppe de 355 700 \$, ce qui laisse une somme de 35 570 \$ répartie entre les quatre cégeps pour assurer la visibilité et l'administration du programme. Bref, presque rien !

Pour qu'il puisse prendre une véritable ampleur, ce programme devrait être reconduit à un niveau national et être bonifié afin d'en maximiser les retombées. De plus, les informations à son sujet devraient être transparentes et centralisées, en prenant exemple sur le site Les cégeps du Québec. Le site Internet qui ferait état de ce programme devrait comporter des descriptions détaillées des cégeps, des régions et des programmes offerts, de même que des informations précises sur les montants offerts sous forme de bourses par les différents cégeps admissibles et les conditions d'admissibilité. Ce site devrait également comporter un moteur de recherche qui permettrait aux étudiants, en inscrivant leur adresse et le programme recherché, de prendre connaissance de l'ensemble des options qui s'offrent à eux.

En ce qui concerne le recrutement d'étudiants de première génération, l'IREC avait également proposé un programme à cet effet dans un rapport de 2017 produit en collaboration avec la FECQ<sup>83</sup>. Si la plupart des régions éloignées sont confrontées à des baisses importantes d'effectifs étudiants au niveau collégial, elles comportent également les plus hautes proportions de population de 25 à 64 ans qui ne possèdent pas de diplôme ou dont le plus haut niveau se situe en dessous du niveau collégial. Par exemple, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean où se situe le Cégep de Saint-Félicien, 56,8 % de la population des 25 à 64 ans ne détient pas de diplôme ou un diplôme en dessous du niveau collégial, soit un écart de 11,5 points de pourcentage avec l'ensemble du Québec (tableau 10). Il en va de même en ce qui concerne la région du Bas-Saint-Laurent où se situe le Cégep de Matane (58,9 % et un écart 13,6 points de pourcentage) ou la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine où se situe le Cégep de la Gaspésie et des Îles (61,9 % et un écart 16,6 points de pourcentage).

---

<sup>82</sup> MEES, *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020, Annexe R 104, p. 1-2.

<sup>83</sup> Jean-Philippe Chabot, Nicolas Déplanche et Martin Maltais, *Le financement du réseau collégial québécois - Quelques pistes de solution*, Rapport de recherche de l'IREC, 2017.

**Tableau 10.** Estimation de la proportion des 25-64 ans n’ayant pas atteint le niveau collégial, régions éloignées et ensemble du Québec, 2019

	Aucun diplôme	DES	École de métier*	TOTAL	Écart avec l'ensemble du Québec
	%	%	%	%	Points de %
Abitibi-Témiscamingue	18,6	16,4	28,6	<b>63,6</b>	18,3
Bas-Saint-Laurent	18,2	15,9	24,8	<b>58,9</b>	13,6
Côte-Nord et Nord-du-Québec	14,8	15,1	28,7	<b>58,6</b>	13,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20,1	14,3	27,5	<b>61,9</b>	16,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	12,1	14,7	30	<b>56,8</b>	11,5
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>11</b>	<b>16,5</b>	<b>17,8</b>	<b>45,3</b>	-

Source : Institut de la statistique du Québec, données tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/repartition-de-la-population-de-25-a-64-ans-selon-le-plus-haut-niveau-de-scolarité-atteint-la-region-administrative-lage-et-le-sexe-quebec>.

\* Il s’agit d’estimations. L’intervalle de confiance de la plupart des données se situe entre 15 et 25 %, ce qui implique de les interpréter avec prudence. Pour ce qui est des données portant sur les diplômes d’écoles de métiers, l’intervalle se situe souvent entre 25 et 33 %, elles sont donc présentées à titre indicatif seulement.

Ainsi, ces régions possèdent déjà, en elles-mêmes, des « bassins naturels » d’étudiants potentiels à recruter, et cela d’autant plus si on considère que le MEES souhaite augmenter le taux de réussite et de diplomation au niveau secondaire et professionnel. C’est pourquoi l’IREC proposait l’ajout d’une enveloppe 15 M\$ au financement des cégeps répartie en deux volets : 1) un montant de 9 M\$ consacré à la mise en place d’un plan de recrutement d’étudiants de première génération qui implique l’embauche de ressources professionnelles, l’ajustement de certains programmes et le déploiement d’une campagne de recrutement ; 2) un montant de 6 M\$ consacré à une prime de recrutement, réparti au prorata des étudiants de première génération recrutés afin d’augmenter le personnel qui leur est consacré.

La mobilité interrégionale et le recrutement d’étudiants de première génération constituent deux voies alternatives permettant de contrer la baisse des effectifs étudiants en régions éloignées, mais qui ont pour avantage de miser sur la population du Québec et de ses communautés régionales. En ce sens, tout en favorisant la diversité des parcours de formation et la poursuite des études, ces alternatives sont plus aptes à apporter une solution durable aux baisses d’effectifs et à assurer une stabilisation du financement des cégeps de régions éloignées.

Il ne s’agit donc pas de cesser le recrutement d’étudiants internationaux, mais d’intégrer celui-ci au sein d’une stratégie plus globale, plus diversifiée et plus durable visant à contrer la baisse des effectifs étudiants dans les régions plus éloignées, soit en combinant le recrutement d’étudiants à l’étranger, le recrutement d’étudiants en provenance des grands centres urbains du Québec et le recrutement d’étudiants de première génération dans les bassins naturels et locaux des cégeps de régions éloignées. Pour que cette stratégie ait des chances de réussir, il faut toutefois lui consacrer les ressources appropriées et investir de façon importante dans un programme renouvelé de mobilité interrégionale et un programme novateur de recrutement d’étudiants de première génération, et cela tout en bonifiant et en assurant le plein financement des pratiques d’accueil et d’accompagnement des étudiants internationaux.

### Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec déploie une stratégie globale visant à contrer les baisses d'effectifs étudiants de niveau collégial en régions éloignées. Cette stratégie combinera le recrutement d'étudiants internationaux dûment financé, le renouvellement à une envergure nationale du programme de mobilité interrégionale bonifié et largement diffusé ainsi que la mise en place d'un programme novateur de recrutement d'étudiants de première génération.

## 4.7. Conclusion

Le recrutement d'étudiants à l'étranger, dont les enjeux se comprennent à l'intérieur de la problématique plus générale qu'est l'internationalisation de l'enseignement supérieur, s'opère dans le cadre d'une certaine tension qui met en rapport et cherche à faire cohabiter deux visées distinctes. D'un côté, ce recrutement est justifié sur la base d'arguments d'ordre humaniste, dans la mesure où il favorise l'ouverture sur le monde, le partage d'expériences interculturelles et le rayonnement de la culture et des savoirs développés au Québec. D'un autre côté, ce recrutement est également défendu pour des raisons plus pragmatiques comme un moyen pour contrer la baisse d'effectifs étudiants au niveau collégial ou pour répondre à des besoins ciblés en main-d'œuvre, particulièrement dans les régions éloignées.

Nous avons pu constater, au cours des dernières années, une augmentation très importante et généralisée des effectifs étudiants internationaux. Deux tendances principales se dégagent des données que nous avons analysées. La première tendance concerne la région de Montréal où se retrouve la très grande majorité des effectifs étudiants en provenance de l'étranger. Dans cette région, l'augmentation se concentre de plus en plus dans le réseau privé non subventionné, pour des formations de courtes durées et dans des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Dans ce contexte, un nouveau « modèle d'affaires » est en train de se mettre en place et croît à un rythme accéléré. Il consiste à vendre des formations de courtes durées à des prix très élevés et en recourant pour ce faire à des firmes qui jouent le rôle d'intermédiaires pour assurer le recrutement d'étudiants à l'étranger, en exigeant au passage une commission importante et en mobilisant comme argument de vente les avantages que confèrent ces programmes d'études sur le processus d'immigration. Bien que l'émergence de ce modèle concerne avant tout le réseau privé subventionné, celui-ci semble entraîner les réseaux public et privé subventionné dans son sillon.

La seconde tendance concerne les cégeps de régions éloignées des grands centres urbains où on assiste à une augmentation importante du poids relatif des étudiants internationaux sur l'ensemble des effectifs étudiants. Cela permet à différents cégeps de remédier aux baisses d'effectifs étudiants auxquelles ils sont confrontés et d'assurer ainsi le maintien de leur financement et de leurs opérations, mais sans parvenir à combler l'ensemble des dépenses liées au recrutement, à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants internationaux.



Compte tenu de l'augmentation très rapide du nombre d'étudiants internationaux au niveau collégial au cours des dernières années, en termes absolus et relatifs, il devient absolument incontournable de mieux définir les objectifs et les attentes en matière de recrutement d'étudiants à l'étranger. Les propositions contenues dans ce chapitre visent à en assurer un encadrement plus cohérent qui permet de réaffirmer et de préserver la mission première des établissements collégiaux qu'est l'enseignement.

Devant le risque de dérives commerciales et la poursuite d'objectifs plus pragmatiques qui menacent l'intégrité du système collégial, il est impératif de réaffirmer clairement que sa mission première est l'enseignement et que rien ne doit être sacrifié à la qualité des formations offertes. Ensuite, si le recrutement d'étudiants internationaux doit permettre leur intégration aux communautés d'accueil ou favoriser le rayonnement du Québec à l'étranger, il faut s'assurer que la langue dans laquelle ils reçoivent leur formation reflète mieux, en proportion, la réalité linguistique et culturelle du Québec. Pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiants internationaux, il faut également définir des standards nationaux en ce qui concerne les pratiques d'accueil et d'accompagnement qui leur sont consacrées et s'assurer que les collèges disposent du financement nécessaire pour les mettre en place. Enfin, on ne peut espérer remédier à la baisse importante des effectifs étudiants dans les cégeps de régions éloignées en recourant à la solution unique que constitue le recrutement d'étudiants à l'étranger. Il faut intégrer ce dernier dans le cadre d'une stratégie plus diversifiée, globale et durable qui mise également sur un programme de mobilité interrégionale et sur un programme de recrutement d'étudiants de première génération.

# Bibliographie

BIKIE BI NGUEMA, Nadège, Benjamin GALLAIS, Marco GAUDREAU, Nadine ARBOUR et Nathalie MURRAY, « Intégration et réussite scolaire des étudiants internationaux », *Revue des sciences de l'éducation*, 46 (2), p. 39-68.

CAPRES (CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR), *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*, 2019, disponible en ligne : <http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/>.

CHABOT, Jean-Philippe, Nicolas DÉPLANCHE et Martin MALTAIS, *Le financement du réseau collégial québécois - Quelques pistes de solution*, Rapport de recherche de l'IRÉC, 2017.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Droits de scolarité des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non résidents du Québec au collégial 2020-2021*, Avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec, 2020.

CSE (CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION), *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, 2013.

DEMERS, Guy, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, produit pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Gouvernement du Québec, 2014.

ÉCOBES (CENTRE D'ÉTUDE DES CONDITIONS DE VIE ET DES BESOINS DE LA POPULATION), *Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante*, Cégep de Jonquière, Jonquière, 2019.

ÉCOBES (CENTRE D'ÉTUDE DES CONDITIONS DE VIE ET DES BESOINS DE LA POPULATION), *Enjeux et défis de l'adaptation, de l'intégration et de la réussite scolaire des étudiants internationaux dans les cégeps et les collèges francophones du Canada. Les cas du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Cégep de Jonquière, Jonquière, 2002.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Portrait des activités internationales des cégeps*, Montréal, 2020.

FNEEQ (FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC), *L'internationalisation de l'enseignement supérieur : Enjeux et défis pour le Québec*, comité école et société, 2015.

FORTIER, Marco, « Étudiants internationaux : Québec serre la vis aux collèges privés », *Le Devoir*, 27 novembre 2020.

FORTIER, Marco, « Le cégep de la Gaspésie s'enracine en anglais à Montréal », *Le Devoir*, 4 février 2020.

GERVAIS, Lisa-Marie et Marco FORTIER, « Des étudiants étrangers pour remplir les coffres de collèges privés québécois », *Le Devoir*, 19 décembre 2020.

MEES (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR), *Régime budgétaire et financier des cégeps : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020.

MEES (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR), *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial : année scolaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, 2020.

MEQ (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC), *Pour réussir l'internationalisation... Une stratégie mutuellement avantageuse*, Gouvernement du Québec, 2002.

MEQ (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC), *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation : suivi de la stratégie et du plan de travail conjoint*, Gouvernement du Québec, 2003.

MEQ, (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC), *Pour réussir l'internationalisation... Plan de travail conjoint*, Gouvernement du Québec, 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise*, Volet II, Direction des affaires internationales et canadiennes, Gouvernement du Québec, mis à jour le 25 juillet 2001.

OCDE ET BIRD/BANQUE MONDIALE, *L'enseignement supérieur transnational. Un levier pour le développement*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Éditions OCDE, 2007.

PICHÉ, Sébastien, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2011, p. 108-109.

QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, C-29, à jour au 31 octobre 2020, Québec : Éditeur officiel du Québec, 2020.

SCHUÉ, Romain, « Vives critiques contre le recrutement intensif d'étudiants indiens au privé », *Radio-Canada*, 17 novembre 2020.

SOREL, Robert, *Un programme de mobilité étudiante pour les cégeps*, Rapport de recherche de l'IRÉC, 2015.

# Annexe I : Rappel des recommandations

## Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec réitère, en matière de recrutement d'étudiants internationaux, la priorité de la mission d'enseignement des établissements collégiaux sur des objectifs secondaires comme le fait de remédier aux baisses d'effectifs ou de satisfaire des besoins ciblés en main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et pour certaines régions.

## Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec rapatrie les fonctions déléguées à la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps en matière de recrutement à l'étranger pour assurer plus de transparence dans l'information, une reddition de compte devant l'Assemblée nationale et un meilleur arrimage avec les orientations gouvernementales.

## Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec mette en place des mesures incitatives afin que la langue d'enseignement des établissements fréquentés dans le réseau collégial public et dans le réseau privé subventionné par les étudiants internationaux reflète davantage, en proportion, la réalité linguistique et culturelle du Québec.

## Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec freine et encadre judicieusement la croissance des inscriptions d'étudiants internationaux dans les établissements privés subventionnés et non subventionnés afin d'assurer le maintien de la qualité des infrastructures et de l'enseignement offerts. Les places pour les étudiants internationaux devraient être contingentées afin d'assurer une croissance viable et ajustées, en proportion, afin de mieux représenter la réalité linguistique et culturelle du Québec.

### **Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec établisse et rende public un bilan financier approfondi de la situation des cégeps en matière de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux afin de déterminer une formule qui permettra à l'avenir d'en assurer un financement adéquat et en fonction d'objectifs déterminés.

### **Recommandation 6**

Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, les différents établissements collégiaux et les autres parties prenantes, établisse au niveau national des normes minimales en ce qui concerne les mesures d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux.

### **Recommandation 7**

Que le gouvernement du Québec déploie une stratégie globale visant à contrer les baisses d'effectifs étudiants de niveau collégial en régions éloignées. Cette stratégie combinera le recrutement d'étudiants internationaux dûment financé, le renouvellement à une envergure nationale du programme de mobilité interrégionale bonifié et largement diffusé ainsi que la mise en place d'un programme novateur de recrutement d'étudiants de première génération.